

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP14/GP

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-septième session

Genève, Suisse, 14-18 juillet 2014

RAPPORT DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Paris, France, 7-11 avril 2014

NOTE : Le présent rapport contient la lettre circulaire Codex CL 2014/10-GP



- Aux:** Points de Contact du Codex
Organisations internationales intéressées
- Du:** Secrétariat,
Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
- Objet:** **Distribution du Rapport de la vingt-huitième session du Comité du Codex sur les principes généraux (REP14/GP)**

Le rapport de la vingt-huitième session du Comité du Codex sur les principes généraux sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius, à sa 37^e session (Genève, Suisse, 14-18 juillet 2014).

QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION, À SA 37^E SESSION

Propositions d'amendements au Manuel de procédure

1. **Propositions d'amendement des *Définitions des termes relatifs à l'innocuité des aliments utilisés en analyse des risques* : « caractérisation des dangers » et « estimation des risques »** (par. 13 et Annexe II) ;
2. **Propositions d'amendement du mandat du Comité du Codex sur les principes généraux** (par. 43 et Annexe III) ;
3. **Propositions d'amendement de la *Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés*** (par. 98 et Annexe IV) ;

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent formuler des observations sur les textes susmentionnés sont invités à le faire par écrit au Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (courriel: codex@fao.org), **avant le 15 juin 2014**.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé et conclusions.....	ii
Rapport de la vingt-huitième session du Comité du Codex sur les principes généraux	page 1
Résumé de l'état d'avancement des travaux.....	page 20

Paragraphe

Introduction	1
Ouverture de la session.....	2-5
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)	6-10
Questions soumises au Comité (Point 2 de l'ordre du jour)	11-14
Examen des textes relatifs à l'analyse des risques appliqués par les différents comités du Codex - CCRVDF (Point 3 de l'ordre du jour)	15-19
Normes maintenues à l'étape 8 (Point 4 de l'ordre du jour)	20-25
Questions relatives aux déclarations d'incidences économiques (Point 5 de l'ordre du jour)	26-35
Propositions d'amendement du mandat du Comité (Point 6 de l'ordre du jour)	36-43
Coopération entre le Codex et l'OIE (Point 7 de l'ordre du jour)	44-75
Représentation du bureau de la Commission du Codex Alimentarius aux autres sessions du Codex que celles du Comité exécutif et de la Commission (Point 8 de l'ordre du jour)	
Mise à disposition de documents d'information (Point 9 de l'ordre du jour)	76-87
Coopération entre les comités s'occupant de questions générales et les comités s'occupant de produits (Point 10 de l'ordre du jour)	88-102
La gestion des travaux du Codex : comités et examen critique (Point 11 de l'ordre du jour)	103-125
Rôle du Président et des vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius aux fins de l'Article V.1 du Règlement intérieur (Point 12 de l'ordre du jour)	126-133
Autres questions (Point 13 de l'ordre du jour)	134-142
Date et lieu de la prochaine session (Point 14 de l'ordre du jour)	143-144

Appendices

Annexe I : Liste des participants.....	page 21
Annexe II : Propositions d'amendement des <i>Définitions des termes relatifs à l'innocuité des aliments utilisés en analyse des risques</i> (pour adoption)	page 38
Annexe III : Propositions d'amendement du mandat du Comité du Codex sur les principes généraux.....	page 39
Annexe IV : Propositions d'amendement de la <i>Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés</i> (pour adoption)	page 40

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa vingt-huitième session, le Comité du Codex sur les principes généraux est parvenu aux conclusions suivantes :

Questions pour adoption par la Commission à sa 37^e session :

Le Comité a transmis à la Commission les amendements suivants au Manuel de procédure pour adoption :

- Propositions d'amendement des *Définitions des termes relatifs à l'innocuité des aliments utilisés en analyse des risques* : « caractérisation des dangers » et « estimation des risques » (par. 13 et Annexe II) ;
- Propositions d'amendement du mandat du Comité du Codex sur les principes généraux (par. 43 et Annexe III) ;
- Propositions d'amendement de la *Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés* (par. 98 et Annexe IV).

Questions intéressant la Commission :

Le Comité :

- a approuvé la version révisée du mandat du Comité sur les fruits et légumes frais, telle que proposée par le CCFFV à sa 18^e session, et il a approuvé les dispositions relatives à l'extrapolation des limites maximales de résidus (LMR) de médicaments vétérinaires à d'autres espèces et celles relatives à l'utilisation du formulaire de notification de réserve au sein du CCRVDF, comme proposé par ce comité à sa 21^e session (par. 14 et 15) ;
- est convenu de transmettre des orientations visant à promouvoir la coopération entre le Codex et l'OIE à la Commission pour approbation (par. 72-73) ;
- est convenu que les orientations concernant les documents d'information seraient diffusées à tous les comités du Codex par la Commission (par. 86) ;
- a tenu un débat de portée générale sur la question du rôle du Président et des vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius aux fins de l'Article V.1 du Règlement intérieur (par. 126-133) ;
- a pris note de la proposition d'entamer une réflexion sur le fonctionnement du Comité exécutif et sur la manière d'améliorer son efficacité et son efficacité, notamment son rôle en ce qui concerne l'examen critique (par. 138-142).

Questions intéressant le Comité exécutif :

Le Comité est convenu de proposer au Comité exécutif :

- de définir un processus ouvert à tous et clairement délimité visant à examiner les systèmes et pratiques de gestion des tâches du Codex conformément à l'objectif stratégique n° 4 du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019 ;
- d'envisager la conduite, sous les auspices de la FAO et de l'OMS, d'un examen de l'état d'avancement de la suite donnée aux recommandations et propositions associées découlant de l'Évaluation du Codex de 2002, notamment d'un examen de la structure par comités et des mandats des comités et groupes spéciaux du Codex (par.122 et 125).

Autres questions :

- Le Comité est convenu d'examiner la cohérence des textes relatifs à l'analyse de risques dont disposent les différents comités concernés lors de sa prochaine session (par. 18) ;
- Le Comité a pris note des échanges concernant le rapport de la séance de discussion modérée sur les raisons fondamentales du maintien des normes à l'étape 8 (par. 25) ;
- Le Comité est convenu que les dispositions actuelles du Manuel de procédure suffisaient pour prendre en compte les questions liées aux incidences économiques et que ces questions seraient réexaminées lorsqu'un retour d'expérience suffisant aurait été obtenu sur l'envoi d'observations relatives aux incidences économiques (par. 34-35).

INTRODUCTION

1. La vingt-huitième session du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) s'est tenue à Paris, France, du 7 au 11 avril 2014, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République française. Le Professeur Michel Thibier (France) a présidé la session, en présence de 195 délégués représentant 69 pays membres, une organisation membre (Union européenne) et 16 organisations internationales, dont la FAO et l'OMS. La liste complète des participants, y compris le Secrétariat, est jointe à l'Annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. M. Jean-Louis Gérard, Sous-directeur des marchés agricoles et alimentaires au ministère de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants au nom du gouvernement français. Lors de son allocution d'ouverture, M. Gérard a rappelé que la session était la première organisée par la France dans le contexte du nouveau Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius pour la période 2014-2019. Il a rappelé les valeurs fondamentales du Codex que sont la transparence, la participation de tous, la collaboration et la recherche du consensus et a souligné l'importance de la prise en compte des attentes des consommateurs.

3. M. Gérard a mis l'accent sur le rôle essentiel de l'évaluation des risques dans l'élaboration par le Codex de normes qui protègent la santé des consommateurs et a félicité le JECFA, les JEMRA, les JMPR et les JEMNU pour leurs travaux. Il a également attiré l'attention sur l'importance du Codex pour assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire.

4. M. Gérard a conclu son intervention en formulant le vœu que le Codex parvienne à être à la hauteur de sa vision stratégique et s'affirme comme l'organisme international prééminent d'établissement des normes régissant les aliments dans le but de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire.

Répartition des compétences

5. Conformément au paragraphe 5 de l'article II du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, la Commission a pris note de la répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres, telle que présentée dans le document de séance/CRD 1.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

6. Le Comité a noté que :

- le point 7 de l'ordre du jour serait examiné l'après-midi du deuxième jour et que l'ordre du jour serait réorganisé en conséquence ;
- le document de séance/CRD 14, lié au point 12 de l'ordre du jour, remplaçait le document CX/14/28/11 qui n'avait pas été publié.

7. Le Comité a relevé par ailleurs que le Canada n'avait pas élaboré le document CX/GP 14/28/7, lié au point 8 de l'ordre du jour, car il estimait qu'il n'était pas possible de présenter la situation de manière suffisamment claire pour le moment, mais également en raison des discussions avec les autres membres. Le Comité est convenu de supprimer ce point de son ordre du jour.

8. Le Comité est convenu d'examiner le document de séance/CRD 11 préparé par l'Égypte et d'avoir un débat de portée générale sur le rôle du Comité exécutif (proposition du Cameroun) au point 13 de l'ordre du jour (Autres questions).

9. À cet égard, le représentant de l'OMS a fait observer que, conformément à son mandat, le CCGP pouvait traiter un large éventail de sujets, mais uniquement sur demande spécifique de la Commission du Codex Alimentarius. Cette limitation était justifiée par le fait que, contrairement aux autres comités, le CCGP n'était pas tenu de présenter un document de projet pour examiner des questions de procédure. Le Comité devait faire preuve de prudence lors de l'ajout de nouveaux points à son ordre du jour sans l'accord de la Commission, sachant que le Comité pouvait attirer l'attention de cette dernière sur certaines questions.

¹ CX/GP 14/28/1.

10. Avec les modifications susmentionnées, le Comité est convenu d'adopter l'ordre du jour provisoire présenté dans le document CX/GP 14/28/1 en tant qu'ordre du jour de la session.

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ (Point 2 de l'ordre du jour)²

11. Le Comité a pris note de plusieurs points qui lui étaient soumis pour information et de ce que l'approbation des textes relatifs à l'analyse des risques appliqués par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) serait abordée au point 3 de l'ordre du jour.

Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH)

12. Le Comité a approuvé la proposition faite par le CCFH à sa 45^e session de modifier les définitions de « caractérisation des dangers » et d'« estimation des risques » figurant dans le Manuel de procédure³ afin de les harmoniser avec les définitions modifiées figurant dans les Principes et directives régissant la conduite de l'évaluation des risques microbiologiques (CAC/GL 30-1999), le représentant de l'OMS ayant précisé que la première phrase de la définition de « caractérisation des dangers » recouvrait le texte supprimé.

13. Le Comité est convenu de transmettre les propositions d'amendement des définitions de « caractérisation des dangers » et d'« estimation des risques » à la Commission pour adoption à sa 37^e session (Annexe II).

Comité sur les fruits et légumes frais (CCFFV)

14. Le Comité a approuvé la version révisée du mandat du Comité sur les fruits et légumes frais, telle que proposée par le CCFFV à sa 18^e session (REP14/FFV, Annexe IX).

EXAMEN DES TEXTES RELATIFS À L'ANALYSE DES RISQUES APPLIQUÉS PAR LES DIFFÉRENTS COMITÉS DU CODEX - CCRVDF (Point 3 de l'ordre du jour)⁴

Approbation des textes relatifs à l'analyse des risques (CCRVDF)

15. Le Comité a approuvé les dispositions relatives à l'extrapolation des limites maximales de résidus (LMR) de médicaments vétérinaires à d'autres espèces et celles relatives à l'utilisation du formulaire de notification de réserves au sein du CCRVDF, comme proposé par ce comité à sa 21^e session, en vue de leur insertion dans les *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF* et la *Politique d'évaluation des risques pour la fixation de limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments* (REP14/RVDF, Annexes VIII et IX).

16. En réponse à des questions de l'observatrice de l'OMC, le Secrétariat a précisé que l'attribution du qualificatif « temporaire » à une LMR et le non-avancement d'une LMR à l'étape suivante en cas de transmission d'un formulaire de notification de réserve⁵ ne durerait que jusqu'à ce que le JECFA fournisse les éclaircissements demandés.

17. Le Comité a pris note du fait que la version française des documents du CCRVDF devait être examinée par le Secrétariat du Codex pour en assurer l'exactitude linguistique.

Cohérence des textes relatifs à l'analyse des risques

18. Le Comité a noté que le Comité sur les résidus de pesticides (CCPR) achevait actuellement la révision de ses principes pour l'analyse des risques et il est convenu d'examiner la cohérence des textes relatifs à l'analyse de risques dont disposent les comités concernés lors de sa prochaine session, à la lumière d'un document préparé par le Secrétariat qui comparerait et analyserait les textes appliqués par les différents comités.

19. L'observatrice de l'OMC a annoncé qu'un atelier sur l'analyse des risques dans le cadre de l'Accord SPS se tiendrait à Genève les 13 et 14 octobre 2014 et que l'OMC financerait la participation de 50 pays sur la base des candidatures déposées.

² CX/GP 14/28/2, CX/GP 14/28/2-Add.1 ; observations de l'Égypte et des Philippines (document de séance/CRD 3).

³ Section IV : L'analyse des risques ; Définitions des termes relatifs à l'innocuité des aliments utilisés en analyse des risques.

⁴ CX/GP 14/28/3, CX/GP 14/28/2-Add.1 ; observations de l'Égypte et des Philippines (document de séance/CRD 4) ; observations du Ghana (document de séance/CRD 16).

⁵ CX/GP 14/28/3, Annexe, par. 3 et 28.

NORMES MAINTENUES À L'ÉTAPE 8 (Point 4 de l'ordre du jour)⁶

20. La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté le rapport de la séance de discussion modérée sur les raisons fondamentales du maintien des normes à l'étape 8, préparé conjointement avec l'Union européenne. Elle a rappelé qu'à sa 27^e session, le CCGP était convenu d'organiser une discussion modérée, co-présidée par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne et modérée par les trois Vice-présidents de la Commission. La délégation a également indiqué que la séance de discussion modérée s'était tenue à l'occasion de la 36^e session de la Commission avec des interventions des Pays-Bas, du Canada, du Brésil, du Kenya, de la Thaïlande et du Président de la Commission, et elle a remercié les intervenants et les participants de leur contribution. La délégation a précisé en outre que le rapport comportait une synthèse de la discussion modérée, que l'objectif de la séance n'avait pas été de formuler des recommandations spécifiques à l'intention du Comité et qu'aucune recommandation n'avait donc été établie.

21. La délégation de l'Union européenne a fait observer que la discussion modérée s'était révélée très utile et qu'elle avait contribué à créer, pour la première fois, un espace d'expression ouvert pour permettre aux délégués d'échanger leurs expériences et leurs points de vue sur les valeurs du Codex, telles que le rôle de la science et les fondements du consensus. Les délégations ont également félicité tous les intervenants et les délégués ainsi que les États-Unis d'Amérique pour les travaux effectués de concert.

Discussion

22. De nombreuses délégations ont félicité les Présidents et les Vice-présidents pour cette discussion et cet exercice instructifs. Elles ont noté que même si la question du maintien des normes à l'étape 8 soulevait moins d'intérêt à l'heure actuelle, il serait indiqué de poursuivre les débats, que de nombreux pays continuaient d'examiner cette question au plan national et que le rapport de la séance de discussion modérée était utile pour mieux comprendre les valeurs, les mécanismes du consensus et le processus décisionnel du Codex. Les délégations ont également fait observer que la séance de discussion modérée avait constitué une bonne occasion pour de nombreux pays d'échanger leurs points de vue sur les manières les plus adéquates de débattre sur la base de fondements scientifiques et de contribuer aux travaux des comités techniques.

23. La délégation du Cameroun, s'exprimant en qualité de coordonnateur pour l'Afrique, a salué les progrès accomplis dans l'élaboration d'un Guide sur la recherche du consensus à l'intention des délégués et des présidents et a proposé qu'un séminaire s'appuyant sur ce Guide, similaire à celui organisé pour les présidents le 6 avril 2014, se tienne en marge de la prochaine session du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Afrique (CCAFRICA) au début de l'année 2015.

24. La représentante de la FAO a confirmé qu'une fois terminé, le Guide serait intégré à l'ensemble des outils de renforcement des capacités de la FAO/de l'OMS et que des activités s'appuyant sur le Guide seraient envisagées. La représentante a également indiqué que les événements à organiser en marge des prochaines sessions des comités de coordination FAO/OMS seraient débattus, selon la pratique habituelle, entre la FAO, l'OMS, le Secrétariat du Codex et les coordonnateurs régionaux, et qu'il pourrait être envisagé de mettre l'utilisation du Guide et les formations connexes au programme de ces événements.

Conclusion

25. Le Président a conclu les débats sur ce point et invité le Comité à prendre note du document présenté.

QUESTIONS RELATIVES AUX DÉCLARATIONS D'INCIDENCES ÉCONOMIQUES (Point 5 de l'ordre du jour)⁷

26. La délégation de la Malaisie a présenté le document de travail préparé conjointement avec l'Australie, qui rappelle l'historique des débats au sein du CCGP, énonce des considérations d'ordre général sur la prise en compte des incidences économiques lors de l'élaboration des normes et présente les dispositions actuelles du Codex ainsi que trois études de cas mettant en lumière des

⁶ CX/14/28/4 ; observations du Nigéria et des Philippines (document de séance/CRD 5) ; observations du Chili (document de séance/CRD 13) ; observations du Ghana (document de séance/CRD 16).

⁷ CX/GP 14/28/5 ; observations de l'Égypte, de l'Inde, du Nigéria et des Philippines (document de séance/CRD 6) ; observations du Ghana (document de séance/CRD 16).

situations où des comités du Codex ont cherché à assurer un juste équilibre entre les incidences économiques des normes et les questions de sécurité sanitaire des aliments ou d'autres aspects et où les incidences économiques constituaient la principale préoccupation.

27. Selon cette délégation, les études de cas montraient qu'une reconnaissance précoce des incidences économiques pouvait fournir au comité concerné des données précises utiles à la prise de décisions, tandis que l'absence de prise en compte de ces incidences était susceptible d'allonger le délai nécessaire pour parvenir à un accord.

28. Pour cette raison, la délégation de la Malaisie était d'avis que les membres tireraient parti d'orientations leur indiquant comment et dans quelle mesure les déclarations d'incidences économiques devraient être prises en compte dans le processus d'élaboration d'une norme, et que le Codex devrait continuer à prendre en compte les différences entre les intérêts, les attentes, les points de vue et les préoccupations de ses membres, y compris les possibles incidences économiques d'une norme en cours d'élaboration, ce qui pourrait éviter que les travaux soient suspendus ou retardés.

Discussion

29. Tout en reconnaissant l'importance de la prise en compte des incidences économiques, plusieurs délégations étaient d'avis que les orientations contenues dans le Manuel de procédure étaient suffisantes pour permettre aux membres du Codex de transmettre ces informations aux premiers stades de l'élaboration d'une norme. Elles estimaient également qu'il n'était pas nécessaire de disposer d'un modèle pour la présentation des informations car chaque cas était différent et qu'il fallait conserver une certaine souplesse.

30. Il a été signalé que l'évaluation des incidences économiques pourrait se révéler très coûteuse, complexe et difficile, en particulier pour les pays en développement. Il a également été indiqué que le cœur des travaux du Codex, de la FAO et de l'OMS concernait avant tout la protection des consommateurs et de leur santé et que, par conséquent, les considérations relatives aux risques en matière de sécurité sanitaire des aliments devaient prévaloir sur les considérations économiques.

31. À la lumière des études de cas, d'autres délégations étaient d'avis que le CCGP devrait se pencher sur l'élaboration d'un document d'orientation à l'intention des délégations et des présidents qui préciserait les critères à prendre en compte et les procédures à suivre pour examiner les incidences économiques des normes, ainsi que sur la mise au point d'un modèle harmonisé permettant de transmettre ces informations.

32. L'observatrice de l'OMC a fait remarquer que les incidences économiques pouvaient être positives ou négatives. L'adoption de normes du Codex entraînait normalement des incidences économiques majoritairement positives car elle permettait à de nombreux pays de faire entrer leurs denrées alimentaires sur les marchés internationaux. Il était toutefois possible que des projets de normes du Codex génèrent des obligations dont le respect se révélerait coûteux pour les pays en développement, et ces préoccupations économiques devraient être prises en compte dans la procédure d'élaboration des normes. Une troisième catégorie de préoccupations économiques, à savoir la crainte que l'adoption de normes du Codex n'entraîne un accroissement des échanges internationaux, et donc une hausse de la concurrence entre les producteurs, ne devrait pas justifier le blocage de l'adoption d'une norme.

33. Le Secrétariat du Codex a proposé d'offrir, dans le modèle de formulaire qu'il utilise pour recueillir des observations, la possibilité de transmettre des observations sur les incidences économiques, tout en précisant que cette transmission n'était pas obligatoire.

Conclusion

34. Le Comité est convenu que les dispositions actuelles du Manuel de procédure suffisaient pour prendre en compte les incidences économiques⁸ d'un nouveau texte ou d'un texte révisé du Codex dans la procédure d'élaboration des normes du Codex.

35. Le Comité est également convenu que cette question pourrait être réexaminée lorsqu'un retour d'expérience suffisant sur l'envoi des observations relatives aux incidences économiques aurait été obtenu sur la base des contributions volontaires des membres.

⁸ Dans la Procédure uniforme pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), cet aspect est mentionné ainsi : « [les] incidences que l'avant-projet ou projet de norme ou l'une de ses dispositions pourrait avoir sur ses intérêts économiques ».

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU MANDAT DU COMITÉ (Point 6 de l'ordre du jour)⁹

36. Le Secrétariat a rappelé que le mandat actuel du CCGP contenait un seul point : « étudier les questions de procédure et les problèmes généraux que lui soumet la Commission du Codex Alimentarius », complété par une liste d'exemples. Le Secrétariat a également rappelé que lors de sa 26^e session, le Comité avait proposé d'inclure dans son mandat trois nouveaux points et d'en retirer la liste d'exemples.

37. Le dernier point, lié au résultat de l'examen des questions relatives aux déclarations d'incidences économiques (point 5 de l'ordre du jour), avait été placé entre crochets en l'absence de consensus sur sa suppression¹⁰.

Discussion

38. Plusieurs délégations étaient favorables à la suppression du point entre crochets, considérant que les trois premiers points conféraient au Comité la latitude suffisante pour entreprendre, en tant que de besoin, les travaux concernés.

39. Le représentant de l'OMS, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a expliqué que les organisations mères avaient un intérêt particulier à garantir que le système du Codex dans son ensemble fonctionne efficacement. Selon lui, le Comité avait accompli de manière satisfaisante sa mission auprès de la Commission dans le cadre du mandat actuel, et la liste d'exemples pouvait être supprimée. Reprenant l'idée avancée auparavant (point 1 de l'ordre du jour), le représentant de l'OMS a indiqué que les amendements proposés pourraient conduire le CCGP à entreprendre de nouveaux travaux de sa propre initiative et, comme l'a expliqué la représentante du Conseiller juridique de l'OMS, à entamer une activité sans obtenir l'accord préalable de la Commission.

40. Plusieurs délégations se sont prononcées pour la suppression du point entre crochets. D'autres délégations ont indiqué qu'elles avaient envisagé l'adoption du mandat dans la formulation proposée, mais que le point soulevé par le l'OMS méritait plus ample réflexion.

41. Plusieurs autres délégations ont estimé que les points ajoutés visaient à conférer une plus grande souplesse et à décrire la pratique actuelle, sans élargir les compétences du Comité.

42. Le représentant de l'OMS a en outre expliqué que le deuxième point proposé pourrait obliger le Comité à se réunir régulièrement afin de remplir sa fonction d'approbation, ce dont s'acquittait à ce jour la Commission avec souplesse durant les années au cours desquelles le CCGP ne se réunissait pas. Selon lui, le troisième point des propositions d'amendement du mandat se prêtait à une interprétation si large que le CCGP pourrait entreprendre, de sa propre initiative, la révision de tout texte inclus dans le Manuel de procédure, y compris les textes élaborés par d'autres comités pour guider leurs travaux.

Conclusion

43. Le Comité a conclu ses débats et est convenu de supprimer le dernier point entre crochets et de conserver les trois autres points. Le Comité a précisé que son intention n'était pas d'élargir son champ de compétences à travers son mandat révisé et il est convenu de transmettre les propositions d'amendement de son mandat à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption à sa 37^e session (Annexe III).

COOPÉRATION ENTRE LE CODEX ET L'OIE (Point 7 de l'ordre du jour)¹¹

44. M. Vallat, Directeur général de l'OIE, s'est adressé au Comité en rappelant que l'OIE s'efforçait depuis longtemps d'officialiser les procédures de travail entre elle et le Codex afin d'assurer une approche coordonnée de l'élaboration des normes dans des domaines d'intérêt mutuel et d'éviter ainsi d'élaborer des normes contenant des dispositions contradictoires ou présentant des lacunes. Il a rappelé les travaux du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production (APFSWG), qui s'étaient révélés très efficaces pour traiter ces questions d'harmonisation. M. Vallat a rappelé par ailleurs qu'il n'existait pas de base juridique à la

⁹ ALINORM 10/33/33, Annexe IV ; observations du Ghana (document de séance/CRD 16).

¹⁰ ALINORM 10/33/33, par. 64-73.

¹¹ CX/14/28/6 ; rapport du groupe de travail physique sur la coopération entre le Codex et l'OIE (document de séance/CRD 2) ; observations de l'Égypte et des Philippines (document de séance/CRD 7) ; observations du Mexique (document de séance/CRD 15) ; observations du Ghana (document de séance/CRD 16).

collaboration entre le Codex et l'OIE, que quelques années auparavant, les accords de coopération de l'OIE avec la FAO et l'OMS avaient été amendés pour couvrir la sécurité sanitaire des aliments, et que les travaux du Comité relatifs à la coopération entre le Codex et l'OIE pourraient être insérés dans ces accords.

45. M. Vallat s'est félicité des travaux menés par les groupes de travail électronique et physique, dirigés par le Canada, qui ont débouché sur la rédaction d'un document constituant, selon lui, un progrès notable sur la voie de l'élaboration d'orientations en matière de coopération. Il espérait que ce document pourrait être approuvé par le Comité pour que l'OIE examine ensuite la possibilité d'une prise en compte spécifique de ces orientations dans les accords de coopération de l'OIE avec l'OMS et la FAO.

46. La délégation du Canada a présenté les rapports des groupes de travail électronique et physique et a souligné la participation active de l'OIE à leurs travaux. La délégation a rappelé le mandat confié au CCGP lors de sa 27^e session qui consistait à « proposer des orientations pour mieux prendre en compte les travaux pertinents entrepris ou en cours au sein de chaque organisation et déterminer les moyens d'intégrer des renvois cohérents entre les normes et les lignes directrices des deux organisations, s'il y a lieu »¹². Elle a indiqué que, selon le groupe de travail électronique, l'approche « de la ferme à la table » ainsi que le concept « une seule santé » étaient essentiels à l'élaboration de normes portant sur la chaîne complète de production des aliments.

47. Le groupe de travail électronique avait reconnu que les directives actuelles du Codex constituaient un cadre efficace de collaboration et de communication entre le Codex et l'OIE, que les différences entre les mandats, les priorités et les procédures opérationnelles des deux organismes auraient rendu difficile l'élaboration efficace de normes communes, et qu'une coordination accrue du travail, une plus grande harmonisation ainsi que davantage de transparence donneraient lieu à une collaboration plus efficace entre le Codex et l'OIE.

48. Le groupe de travail électronique avait identifié un certain nombre de documents faisant référence au Codex et/ou à l'OIE et avait rédigé un document d'orientation mettant l'accent sur trois principaux thèmes : a) l'adoption de procédures systématiques de références croisées pour favoriser la cohérence ; b) l'amélioration des processus permettant d'établir les priorités communes dans les domaines d'intérêt commun et l'accroissement de la transparence au moyen du partage d'informations et de la reconnaissance des pratiques exemplaires dans les communications et la collaboration et c) le renforcement de la collaboration aux niveaux national et régional.

49. La délégation du Canada a expliqué que le groupe de travail physique avait apporté des modifications au document d'orientation, telles que présentées à l'Annexe A du document de séance/CRD 2. La délégation a précisé que les mesures identifiées dans le document ne devaient pas être considérées comme exhaustives, qu'elles ne revêtaient pas un caractère contraignant pour l'OIE mais suggéraient une réciprocité d'actions et qu'elles pourraient constituer des orientations utiles pour l'OIE dans sa coopération avec le Codex ; elle a ajouté que dès l'origine, ce document n'avait pas vocation à être inséré dans le Manuel de procédure et qu'il appartiendrait au Comité de décider de sa destination optimale.

Observations générales

50. Les délégations ont estimé que le document était utile et cohérent avec les lignes directrices déjà élaborées par le Codex. Ces délégations ont souligné qu'une coopération renforcée entre l'OIE et le Codex permettrait d'assurer la sécurité sanitaire des aliments tout au long de la filière alimentaire ; elles ont pris acte des différences existant entre les travaux et les procédures du Codex et de l'OIE, ont estimé que le document constituait un bon moyen de favoriser cette coopération et ont suggéré que les orientations pourraient être utilisées à l'avenir pour renforcer la coopération du Codex avec d'autres organisations pertinentes.

51. Le représentant de l'OMS a indiqué que la Commission du Codex Alimentarius (CCA) fonctionnait selon les règles de la FAO et de l'OMS et que la gestion des relations de la Commission avec d'autres organisations constituait essentiellement une prérogative des directeurs généraux de l'OMS et de la FAO. À cet égard, le représentant a rappelé que l'octroi du statut d'observateur du

¹² REP12/GP, par. 70.

Codex à des organisations internationales devait être assuré par les directeurs généraux de l'OMS et de la FAO¹³.

52. Le représentant a fait référence aux *Lignes directrices pour la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations intergouvernementales dans l'élaboration des normes et textes apparentés*, adoptées par le Codex en 2005 et insérées dans le Manuel de procédure, qui avaient été élaborées par le Comité en visant spécifiquement l'OIE, mais non exclusivement. Il a rappelé qu'à sa 28^e session, la Commission avait approuvé les recommandations formulées par le Comité exécutif à sa 55^e session, à savoir :

- encourager l'OIE à continuer à participer activement aux activités normatives de la Commission par l'intermédiaire des organes subsidiaires de la Commission concernés ;
- inviter l'OIE à transmettre périodiquement aux organes subsidiaires du Codex compétents des rapports sur les activités intéressant ces organes subsidiaires, ceux-ci continuant à chercher des moyens d'améliorer leur coopération avec l'OIE dans leurs domaines d'activités respectifs et informant le Comité exécutif de leurs décisions et recommandations en la matière ;
- inviter l'OIE à soumettre à la Commission, à l'occasion de ses sessions ordinaires, un rapport succinct sur ses activités ayant un rapport avec celles de la Commission, y compris sur les conclusions du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production.¹⁴

53. Il a également souligné qu'à sa 30^e session, la Commission avait examiné l'efficacité des accords de coopération et demandé à la FAO et à l'OMS de revoir leurs accords spécifiques avec l'OIE pour s'assurer que des mesures efficaces étaient appliquées.

54. Le représentant a félicité l'OIE pour les travaux de son Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production (APFSWG), qui constituait une plateforme utile pour échanger des informations et coordonner les travaux, et il a rappelé que le champ des réunions annuelles entre la FAO, l'OMS et l'OIE (réunions tripartites) avait été récemment élargi pour inclure la sécurité sanitaire des aliments. Le représentant a déclaré que selon l'OMS, il existait déjà un certain nombre de mécanismes permettant d'assurer la coordination des travaux entre le Codex et l'OIE et que ces derniers avaient empêché efficacement tout conflit entre les normes du Codex et celles de l'OIE et permis d'accroître les synergies.

55. La représentante du Conseiller juridique de l'OMS a informé le Comité qu'un amendement à l'accord existant entre l'OMS et l'OIE¹⁵ avait été approuvé par l'Assemblée mondiale de la santé (WHA) en 2010 conformément à la procédure prévue par la Constitution de l'OMS ; elle a indiqué que tout nouvel amendement à cet accord relevait de la compétence de cette Assemblée.

56. Le Directeur général de l'OIE a convenu avec le Conseiller juridique de l'OMS que tout amendement aux accords avec la FAO et l'OMS devait être effectué selon les procédures requises et a ajouté qu'il était important pour l'OIE de disposer d'un document visant à renforcer la collaboration entre le Codex et l'OIE qui soit validé par le CCGP et la Commission.

57. L'observatrice de l'OMC a salué le renforcement de la coopération entre le Codex et l'OIE. Elle a fait observer que, lorsqu'un différend commercial était officiellement porté devant l'OMC au titre de l'Accord SPS, le groupe spécial chargé du règlement du différend commençait par regarder s'il existait une norme internationale pertinente, c'est-à-dire une norme élaborée par le Codex, l'OIE ou la CIPV. Toutefois, pour un certain nombre de denrées alimentaires issues des animaux, il pouvait exister à la fois une norme du Codex et une norme de l'OIE, et il était important que les deux organismes veillent à ce que ces normes soient parfaitement cohérentes et qu'elles renvoient l'une à l'autre de manière claire. De même, il était nécessaire d'assurer la cohérence, voire l'harmonisation, des définitions élaborées par le Codex et l'OIE. En outre, les pays ayant participé à la session du Comité SPS, qui sont membres à la fois de l'OMC et du Codex, avaient décidé en octobre 2011 d'encourager le Codex et l'OIE (ainsi que la CIPV) à envisager des travaux conjoints sur des questions telles que la certification, l'inspection, l'homologation et l'analyse des risques, activités conjointes auxquelles l'OMC serait favorable.

¹³ Article IX « Observateurs », paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius).

¹⁴ ALINORM 05/28/41, par. 202.

¹⁵ Insertion de l'article 4.7 « La mise au point conjointe de normes internationales relatives aux aspects pertinents de la production animale qui influent sur la sécurité sanitaire des aliments, en collaboration avec d'autres organismes internationaux concernés. »

58. La délégation du Canada a par ailleurs précisé que les orientations proposées visaient simplement à renforcer la coopération entre le Codex et l'OIE et non à élaborer des normes conjointes.

59. À la lumière des débats susmentionnés, le Président a suggéré que le document d'orientation devienne un document indépendant qui ne serait pas inséré dans le Manuel de procédure, puisque ce document était destiné à fournir une base concrète pour promouvoir la coopération entre le Codex et l'OIE et non à établir les fondements juridiques d'une telle coopération.

60. La représentante du Conseiller juridique de l'OMS a rappelé que la Commission du Codex Alimentarius était le principal organe du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, l'OIE étant pour sa part une organisation intergouvernementale. Elle a indiqué que cet aspect devait être pris en compte lors de l'examen du document.

Observations spécifiques

61. Le Président a proposé au Comité d'examiner le document d'orientation, avec les révisions apportées par le groupe de travail physique (document de séance/CRD 2, Annexe A).

62. Le Comité a examiné le document section par section et a formulé les observations et pris les décisions ci-après :

Introduction

63. Le Comité a supprimé la première phrase du paragraphe, qui relevait plus de la rédaction d'un accord que de celle d'un document d'orientation, et corrigé la référence au chapitre et à l'article du Règlement organique de l'OIE.

Thème A – Adoption de procédures systématiques de renvoi pour favoriser la cohérence

64. Le Comité a examiné une proposition de suppression des exemples de renvoi croisé aux textes respectifs du Codex et de l'OIE ; néanmoins, il a estimé que ces exemples offraient des indications pratiques au Codex et à l'OIE. Il a noté les difficultés auxquelles le Secrétariat se heurterait si l'année de publication des codes et des manuels de l'OIE devait être régulièrement mise à jour (pour faire état de la publication la plus récente) et est convenu qu'il ne serait pas obligatoire de mettre à jour cette donnée de manière régulière, sauf lorsque le texte visé par le renvoi (c'est-à-dire le chapitre à consulter) était modifié.

Thème B : Amélioration des processus permettant d'établir les priorités communes dans les domaines d'intérêt mutuel et l'accroissement de la transparence au moyen du partage d'information et de la reconnaissance des pratiques exemplaires dans les communications et la collaboration

65. La délégation du Canada a précisé que cette section avait pour objectif de favoriser la coopération et non de fournir des prescriptions sur les moyens à mettre en œuvre.

66. Le représentant de l'OMS a indiqué que plusieurs alinéas de cette section incluaient de nombreux détails liés à des domaines relevant des prérogatives des Directeurs généraux de la FAO et de l'OMS, comme la fréquence des échanges entre le Secrétariat du Codex et les organisations intergouvernementales concernées admises au statut d'observateur ou la nécessité, le cas échéant, de disposer de critères pour désigner les représentants du Codex lors de telles réunions.

67. Le représentant de l'OMS a également noté que certaines recommandations étaient déjà mises en pratique par le Codex, notamment : i) toutes les informations relatives aux textes du Codex (adoptés ou en cours d'élaboration) étaient disponibles sur le site web du Codex ; ii) l'OIE, en sa qualité d'observateur, pouvait assister à toutes les réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires ; et iii) le Codex invitait régulièrement l'OIE à fournir des informations sur ses activités aux comités du Codex concernés.

68. Le représentant de l'OMS a ajouté que les expressions « séances conjointes » (point e) et « experts représent[ant]nt conjointement la CCA et l'OIE » (point g) n'étaient pas claires en termes objectifs poursuivis et de faisabilité.

69. Enfin, le représentant de l'OMS s'est demandé si ces recommandations étaient destinées à la fois au Codex et à l'OIE, ou si un document d'orientation similaire serait examiné au sein de l'OIE en vue de son ajout éventuel aux procédures de cet organisme.

70. En réponse à l'interrogation du représentant de l'OMS, le Comité a accepté la proposition de supprimer tous les alinéas (points a à g) et de conserver le paragraphe qui introduit cette section, avec quelques modifications.

Thème C : Renforcement de la collaboration aux niveaux national et régional

71. Le Comité a décidé de conserver la totalité de cette section avec quelques changements destinés à mieux refléter le rôle, la structure et la composition du Codex et de l'OIE.

Conclusion

72. Le Comité est convenu de transmettre les orientations suivantes à la Commission pour approbation à sa 37^e session, dans le but de favoriser la collaboration entre la Commission et l'OIE, en indiquant que ces orientations pourraient être utilisées pour favoriser une collaboration continue entre les deux organismes et leurs membres aux niveaux national et régional, sachant que ce document d'orientation devrait être lu de concert avec les Accords intervenus entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Office International des Épidémiologies (OIE), les Lignes directrices pour la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations internationales intergouvernementales dans l'élaboration des normes et textes apparentés et l'article 6, alinéa k du chapitre III¹⁶ du Règlement organique de l'Office International des Épidémiologies.

- S'agissant des textes pertinents pour le Codex/l'OIE, la Commission et l'OIE devraient adopter un processus de renvoi croisé systématique cohérent comportant des formats de renvoi et des mises à jour régulières, en tant que de besoin.

Format de renvoi recommandé :

a. Documents du Codex :

Numéro de référence de la CCA : *titre de la norme/de la directive/du texte*.

Exemple : CAC/GL 78-2011. *Directives pour la maîtrise de Campylobacter et de Salmonella dans la chair de poulet.*

Exemple : CAC/GL 58-2005. *Code d'usages en matière d'hygiène pour la viande.*

b. Documents de l'OIE :

Pour les codes de l'OIE : *titre du code (année)*, numéro du chapitre, titre du chapitre, numéro de l'article et titre (le cas échéant).

Exemple : *Code sanitaire pour les animaux terrestres (2012)*, Chapitre 5.3. Procédures internes à l'OIE en rapport avec l'Accord sur l'application des mesures phytosanitaires et sanitaires de l'Organisation mondiale du commerce, Article 5.3.2 Introduction sur l'appréciation de l'équivalence de mesures sanitaires.

Pour les manuels de l'OIE : *titre du manuel (année)*, numéro du chapitre, titre du chapitre.

Exemple : *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques (2012)*, Chapitre 2.3.5 Anémie infectieuse du saumon.

- Les échanges d'information entre la Commission et l'OIE visant à déterminer les domaines d'intérêt mutuel et partager les priorités du programme de travail devraient être poursuivis.
- La Commission et l'OIE devraient publier une liste des domaines d'intérêt mutuel sur leurs sites web respectifs.
- Les gouvernements membres sont encouragés à renforcer la collaboration aux niveaux national et régional en favorisant le dialogue entre le point de contact du Codex et le représentant désigné de l'OIE dans leur champ de compétence respectif et à l'occasion de réunions de groupes de travail/sous-comités. Cette mesure favorisera une meilleure compréhension et une plus grande collaboration en matière de gestion des risques inhérents à la démarche de la ferme à la table dans le cadre de la chaîne de production alimentaire.

¹⁶ Chapitre III, article 6, alinéa k : établir avec les autres organisations internationales toutes relations propres à assurer une collaboration conforme à leurs fins respectives et à ses propres fins.

- Les gouvernements membres sont également encouragés à partager l'information ainsi qu'à coordonner et à harmoniser les positions nationales sur les enjeux d'intérêt commun (comme les textes pertinents en cours de rédaction au sein de chaque organisation) entre les délégués ou représentants nationaux du Codex et de l'OIE au moyen d'un dialogue actif (via, notamment, des réunions conjointes et des forums).

73. Le Comité a noté que les orientations ci-dessus n'avaient pas vocation à être insérées dans des accords juridiquement contraignants ni à être utilisées dans ce cadre.

74. Plusieurs délégations ont déclaré regretter que les remarques formulées par le représentant de l'OMS n'aient pas été communiquées à un stade précoce de l'élaboration des orientations et ont invité la FAO et l'OMS à poursuivre et à renforcer la collaboration avec l'OIE. À cet égard, la représentante de la FAO a mentionné l'excellente coopération existante entre la FAO, l'OMS et l'OIE, citant notamment un nombre croissant de réunions conjointes d'experts (par exemple, sur les parasites), l'élaboration de plans d'action mondiaux (par exemple, sur l'antibiorésistance), ou la conduite d'activités de développement des capacités menées conjointement par les trois organisations. Elle a également indiqué que la Commission du Codex Alimentarius recevait régulièrement des rapports sur ces activités.

75. Le Président a conclu les débats en notant que le Comité avait accepté les orientations destinées à renforcer la coopération entre le Codex et l'OIE, illustrant ainsi de manière concrète le souhait du Codex de coopérer avec l'OIE.

REPRÉSENTATION DU BUREAU DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS AUX AUTRES SESSIONS DU CODEX QUE CELLES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DE LA COMMISSION (Point 8 de l'ordre du jour)¹⁷

Voir point 1 de l'ordre du jour.

MISE À DISPOSITION DE DOCUMENTS D'INFORMATION (Point 9 de l'ordre du jour)¹⁸

76. La délégation des États-Unis d'Amérique, en tant que pays chef de file, a rappelé le contexte dans lequel ces travaux s'inscrivaient et a expliqué que le groupe de travail électronique avait identifié et examiné une liste de documents susceptibles d'entrer dans la catégorie des documents de référence ou d'information, proposé une désignation pour ces documents, élaboré des critères permettant de ranger un texte dans cette catégorie, proposé des options pour établir qui serait responsable de déterminer si les documents répondaient à ces critères et défini les modalités possibles de mise à disposition des documents.

Discussion

77. Le Comité a approuvé la proposition du Président d'examiner les cinq questions suivantes :

Les documents d'information devraient-ils être mis à disposition ?

78. Certaines délégations ont exprimé la crainte que la gestion des documents d'information ne crée une charge de travail supplémentaire pour le Secrétariat et ne s'effectue au détriment de l'activité fondamentale d'élaboration des normes, lignes directrices et recommandations. Elles ont fait observer que le Codex fonctionnait depuis 50 ans sans ce type de documents, qu'il n'avait pas pour mission de créer des documents d'information et que ces derniers risquaient d'être confondus avec les textes officiels du Codex.

79. À cet égard, l'observatrice de l'OMC a précisé que ces documents ne pourraient pas être confondus avec les textes officiels du Codex dans le cadre d'un éventuel différend commercial.

80. Le Comité a reconnu la nécessité de mettre à disposition les documents d'information tout en notant qu'ils ne devraient pas être élaborés en tant que tels de manière intentionnelle et que leur nombre devrait rester limité.

¹⁷ CX/14/28/7 (document non publié).

¹⁸ CX/GP 14/28/8 ; observations des Philippines (document de séance/CRD 9) ; observations de la République de Corée (document de séance/CRD 12) ; observations du Ghana (document de séance/CRD 16).

Comment les documents d'information devraient-ils être désignés ?

81. Plusieurs propositions ont été formulées pour la désignation de ces documents (documents de référence et d'information, documents d'appui, documents d'orientation) ; néanmoins, après quelques échanges, le Comité est convenu de les désigner par l'expression « documents d'information ».

Quels devraient être les critères permettant de ranger un document dans la catégorie des documents d'information ?

82. Le Comité est convenu de s'appuyer sur la série de critères suivants pour déterminer si un document constitue un document d'information : i) il a été élaboré et approuvé par un comité du Codex ; ii) il contient des informations utiles aux gouvernements nationaux et/ou aux membres et observateurs du Codex et aux comités du Codex ; iii) il n'est pas considéré comme pouvant être adopté en tant que norme, lignes directrices ou code d'usages du Codex ou en tant que recommandation à insérer dans le Manuel de procédure.

Qui décide si les critères sont respectés ?

83. Le Comité est convenu que la responsabilité de déterminer si les critères sont respectés revenait au comité du Codex compétent et qu'il n'était pas nécessaire de faire appel au Comité exécutif ou à la Commission.

Comment les documents d'information devraient-ils être mis à disposition ?

84. Certaines délégations ont estimé que le site web du Codex n'était peut-être pas l'endroit le plus indiqué pour conserver les documents d'information, compte tenu du risque de confusion avec les documents officiels du Codex, et ont proposé qu'ils soient mis à disposition sur le site web de la FAO.

85. Après quelques échanges, le Comité est convenu que la solution la plus commode serait de placer les documents d'information sous un nouvel onglet sur la page du comité du Codex compétent.

Conclusion

86. Le Comité est convenu que les orientations suivantes concernant les documents d'information seraient diffusées à tous les comités du Codex par la Commission à sa 37^e session :

- i. S'il est reconnu que les comités du Codex ont parfois besoin de mettre des documents d'information à disposition, ils ne devraient pas élaborer des documents de ce type de manière intentionnelle ; ces documents devraient constituer des produits dérivés de travaux en cours au sein du comité concerné.
- ii. Des documents constituent des documents d'information :
 - s'ils ont été élaborés et approuvés par un comité du Codex ;
 - s'ils contiennent, de l'avis du comité compétent, des informations utiles aux gouvernements nationaux et/ou aux membres et observateurs du Codex et aux comités du Codex et
 - s'ils ne sont pas considérés par le comité compétent comme pouvant être adoptés en tant que normes, lignes directrices ou codes d'usages du Codex ou en tant que recommandations à insérer dans le Manuel de procédure.
- iii. Les documents d'information seront mis à disposition sur la page du comité compétent du site web du Codex en les séparant clairement des documents officiels du Codex et des textes adoptés.

87. Le Comité a pris note des réserves du Brésil concernant la décision prise au point iii) ci-dessus.

COOPÉRATION ENTRE LES COMITÉS S'OCCUPANT DE QUESTIONS GÉNÉRALES ET LES COMITÉS S'OCCUPANT DE PRODUITS (Point 10 de l'ordre du jour)¹⁹

88. La délégation de la Norvège a présenté le document CX/GP 14/28/9 et expliqué que l'objet de la proposition était d'améliorer la transparence et la coordination entre les travaux des comités s'occupant de questions générales et ceux des comités s'occupant de produits en amendement de deux dispositions dans les textes suivants : (i) *Partie 2. Examen critique. Propositions d'entreprendre de nouveaux travaux ou la*

¹⁹ CX/GP 14/28/9 ; observations des Philippines (document de séance/CRD 9) ; observations du Chili (document de séance/CRD 13) ; observations du Ghana (document de séance/CRD 16).

*révision d'une norme et (ii) Critères régissant l'établissement des priorités des travaux – Critères applicables aux questions générales et Critères applicables aux produits.*²⁰

89. Le Comité a noté que les observations du Chili (document de séance/CRD 13) n'étaient pas à proprement parler liées à la proposition de la Norvège et il est convenu d'en discuter séparément.

Discussion

90. Le Comité a reconnu qu'il existait des lacunes et des chevauchements et qu'il appartenait aux comités concernés, au Comité exécutif et au Secrétariat du Codex d'assurer, dans le cadre de l'examen critique, une véritable coordination.

91. Un certain nombre de délégations ont appuyé la proposition de la Norvège dans son ensemble car elle pourrait améliorer l'efficacité des travaux, et elles ont également noté que le Manuel de procédure fournissait des orientations sur les lacunes et les chevauchements aux comités s'occupant de produits au point e) des *Directives sur l'application des critères régissant l'établissement des priorités des travaux (Critères applicables aux produits)*²¹, mais pas aux comités s'occupant de questions générales.

92. D'autres délégations ont reconnu que les comités du Codex devaient éviter les doublons et que les présidents et le Secrétariat du Codex avaient un rôle actif à jouer à cet égard. Elles estimaient toutefois que les procédures existantes contenaient des orientations suffisantes et qu'il n'était pas nécessaire de les amender. Les préoccupations pouvaient être résolues en appliquant les procédures existantes relatives aux documents de projet et à l'examen critique de manière plus rigoureuse. Il a également été fait mention d'un lien entre cette question et la proposition du Japon présentée au point 11 de l'ordre du jour.

93. Après quelques échanges, le Comité a élaboré deux propositions visant à amender la *Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés – Partie 2. Examen critique* : i) pour clarifier au paragraphe 1 (sixième puce) que les travaux du Codex en cours devraient également figurer dans les informations fournies et ii) pour insérer au paragraphe 3 une nouvelle puce indiquant que l'examen critique pourrait également comporter un avis sur la nécessité de coordonner les travaux entre les organes subsidiaires du Codex compétents.

94. Une délégation s'est inquiétée de ce que les amendements proposés puissent aboutir au blocage des travaux d'un comité par un autre comité.

95. Une délégation a suggéré que cette question soit d'abord débattue au sein du Comité exécutif.

96. La délégation du Brésil a estimé qu'il n'existait pas de consensus sur l'adoption des amendements.

97. Un certain nombre de délégations ont estimé qu'il faudrait consacrer plus de temps à la réflexion avant de prendre une décision. À cet égard, le Comité a souligné que tous les membres et observateurs avaient la possibilité d'envoyer des observations écrites et qu'ils pourraient également énoncer leur point de vue lors de la session de la Commission.

Conclusion

98. Le Comité est convenu de transmettre les propositions d'amendement à la Commission pour adoption à sa 37^e session (Annexe IV) et a pris note des réserves de l'Argentine, du Brésil, du Cameroun, du Costa Rica, de l'Équateur et du Paraguay sur cette décision.

Observations du Chili

99. La délégation du Chili a exposé sa préoccupation (document de séance/CRD 13) comme suit : le Comité sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP), à sa 33^e session, avait examiné le *Projet de critères de performance pour les méthodes de référence et de confirmation de biotoxines marines* (Section 1.8.6 Détermination de biotoxines) dans la *Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus* (CODEX STAN 292-2008). Le CCFFP avait décidé de renvoyer le texte à la 37^e session de la Commission pour adoption par l'intermédiaire du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS), sans préciser à quelle session le CCMAS examinerait cette question.

²⁰ Pages 29 et 40 du Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius (version française, 21^e édition).

²¹ Page 42 du Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius (version française, 21^e édition).

Cependant, la question avait été examinée par le CCMAS à sa 35^e session, tenue deux semaines plus tard, sur le fondement d'un addendum communiqué au premier jour de la session. Le Chili estimait nécessaire que les ordres du jour des comités du Codex soient clairement définis et les documents de travail communiqués en temps utile, en particulier pour des questions importantes.

100. La délégation du Chili a demandé au Comité de prendre note de sa préoccupation sans attendre de ce dernier qu'il apporte une réponse à cette question que la délégation soumettrait à la Commission à sa 37^e session, en demandant à celle-ci uniquement de réexaminer l'approbation donnée par le CCMAS à sa 35^e session, mais pas les décisions prises par le CCFFP à sa 33^e session.

101. Le Secrétariat du Codex a expliqué que, dans l'intérêt d'assurer la coordination entre les comités et de ne pas retarder l'adoption des normes, des addenda étaient préparés pour renvoyer à un comité des questions émanant d'autres comités, notamment des textes transmis pour approbation, lorsque les sessions des organes concernés se tenaient à des dates proches (comme dans le cas du CCFFP et du CCMAS). Le Secrétariat du Codex a également précisé que lorsque des documents étaient publiés tardivement, les délégations étaient en droit d'indiquer qu'elles préféreraient ne pas les examiner. Le Secrétariat du Codex a en outre noté que dans le cas du renvoi par le CCFFP, à sa 33^e session, d'un texte au CCMAS, l'approbation avait été envisagée sans objection. Les délégations étaient néanmoins toujours en mesure de transmettre des observations sur le texte concerné avant son adoption par la Commission. Le Secrétariat a conclu en notant que la manière dont la procédure pourrait être améliorée n'était pas claire mais que toutes les propositions des délégations seraient accueillies favorablement.

102. Plusieurs délégations ont partagé la préoccupation exprimée par le Chili et mentionné que l'approbation du CCMAS avait des incidences économiques importantes pour les pays concernés.

LA GESTION DES TRAVAUX DU CODEX : COMITÉS ET EXAMEN CRITIQUE (Point 11 de l'ordre du jour)²²

103. La délégation du Japon a présenté le document de travail dans lequel elle a proposé d'examiner deux questions :

- s'il est nécessaire de réexaminer les pratiques actuelles du Codex et les dispositions du Manuel de procédure pour apporter plus de clarté, notamment, aux règles applicables à la création de nouveaux comités et groupes de travail ;
- s'il est nécessaire d'examiner, au terme d'une période de plus de dix ans, la mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation conjointe FAO/OMS de 2002.

104. La délégation a indiqué que l'évaluation devrait être confiée à des experts extérieurs et indépendants et que ce point devait être débattu par le Comité exécutif et que, par ailleurs, le Codex étant un organe mixte de la FAO et de l'OMS, la conduite de cet examen devait revenir aux organisations mères.

Discussion

105. Plusieurs délégations ont estimé que le temps était venu d'examiner la gestion des tâches du Codex et les pratiques de travail actuelles.

106. D'autres délégations, sans être opposées à la conduite d'une évaluation, ont indiqué qu'il conviendrait d'établir des priorités claires quant aux problèmes à analyser, plutôt que d'évaluer l'ensemble des travaux du Codex.

107. D'autres délégations ont estimé que le délai de dix ans ne suffisait pas pour mesurer pleinement les effets de la mise en œuvre des recommandations et des propositions associées découlant de l'Évaluation de 2002 et qu'il serait donc prématuré de procéder à une nouvelle évaluation.

108. Plusieurs délégations ont proposé un examen de la composition des organes scientifiques FAO/OMS, en particulier concernant le principe d'équilibre géographique des experts participants. Elles ont également suggéré d'établir une matrice qui recense les recommandations découlant de l'Évaluation de 2002 en indiquant celles qui ont été mises en œuvre et celles qui ne l'ont pas été.

²² CX/GP 14/28/10 ; observations de l'Égypte, de l'Inde et des Philippines (document de séance/CRD 10).

109. Plusieurs délégations ont mentionné que le Codex accomplissait un excellent travail en tant qu'organisme international d'établissement des normes et qu'un nouvel examen ne devait pas reproduire l'Évaluation de 2002, mais devrait se centrer sur le maintien de l'efficacité du Codex et son amélioration continue. Parmi les points spécifiques étudiés pourraient figurer le rôle et le fonctionnement du Comité exécutif ou les moyens d'améliorer la collaboration entre différents comités et groupes de travail. Le Codex devrait disposer d'un cadre lui permettant de procéder à un examen en continu et de rechercher des solutions créatives et pragmatiques pour la mise en œuvre des procédures existantes. Il a été noté qu'une telle approche s'inscrirait bien dans l'objectif n° 4 du Plan stratégique 2014-2019 et que le Codex pourrait s'appuyer sur la large expérience disponible en son sein pour travailler sur ce point.

110. Le représentant de l'OMS, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a rappelé que l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius de 2002 avait été conduite et financée par la FAO et l'OMS qui avaient alors mobilisé des moyens financiers importants dont ils ne disposaient pas actuellement. Il a indiqué que le système mis en place conformément au Plan stratégique du Codex prévoyait déjà un suivi en continu des résultats de cet organisme. Le représentant a également précisé que la mission générale de gestion des tâches du Codex, qui comprend l'examen critique et les fonctions relatives à la gestion des normes, avait été confiée au Comité exécutif et non au CCGP ; quant à l'évaluation du programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, elle pouvait être entreprise par la FAO/l'OMS à leur propre initiative ou sur demande de la Commission. Le représentant a en outre expliqué que la portée d'une évaluation ou d'un examen devait être proportionnée au besoin identifié et aux fonds disponibles. Il a suggéré que la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex s'emploient à recenser les actions conduites à la suite de l'Évaluation de 2002 ainsi que les domaines dans lesquels il conviendrait de mesurer les effets obtenus ; ce travail pourrait fournir une base utile pour étudier la conduite d'une « mini-évaluation », centrée sur la mise en œuvre de l'Évaluation de 2002.

111. La représentante du Conseiller juridique de l'OMS a confirmé que la conduite d'une évaluation du Codex devait incomber aux organisations mères.

112. Le Comité a décidé de constituer un groupe de travail pendant la session, travaillant en anglais, en français et en espagnol, et dirigé par le Président du Comité, avec le mandat d'« explorer les différentes modalités permettant d'évaluer le Codex et la gestion du Codex ».

Rapport du groupe de travail réuni pendant la session

113. La délégation australienne, en tant que rapporteur du groupe de travail réuni pendant la session, a présenté les conclusions dégagées par celui-ci.

114. La question soumise au groupe de travail concernait la nécessité ou la pertinence de conduire un examen des pratiques de gestion du Codex. Le groupe de travail a concentré ses débats autour de deux thèmes principaux. Le premier concernait l'examen de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'Évaluation de 2002 sous les auspices de la FAO/l'OMS. À cet égard, le coût et le périmètre de l'examen ont été considérés comme des éléments décisifs qui pourraient être délimités de manière efficace en étroite concertation avec le Comité exécutif. Concernant les ressources, il a été noté que la FAO/l'OMS disposaient de capacités et de moyens importants pour conduire une évaluation.

115. Le deuxième thème concernait la notion d'examen interne. Selon le groupe de travail, un examen interne permettrait un processus transparent et ouvert à tous qui, grâce au recours à des outils tels qu'un groupe de travail électronique, assurerait la participation sans réserve de tous les membres et observateurs du Codex. À cet égard, les débats ont porté sur l'opportunité de placer un tel groupe de travail sous la responsabilité du Comité exécutif ou du CCGP. Dans le cadre du Plan stratégique et, en particulier, de l'objectif stratégique n° 4, il a été considéré qu'un rattachement de ce groupe de travail au Comité exécutif serait plus approprié. Il a également été noté que le Plan stratégique conférait une autorité légitime à la poursuite de cette initiative.

116. En résumé, le groupe de travail réuni pendant la session est convenu d'appuyer l'examen des pratiques de gestion des tâches du Codex. Les points à prendre en compte à cet égard sont les suivants :

- la nécessité de permettre la participation de tous ;
- la nécessité de délimiter cet exercice de façon à assurer l'utilisation la plus efficace des ressources ;

- l'importance de définir clairement les objectifs poursuivis ;
- la nécessité d'une concertation étroite entre le Secrétariat du Codex et la FAO/l'OMS durant tout le processus ;
- le fait que les points ci-dessus ne s'excluent pas mutuellement ;
- l'importance de s'appuyer sur l'expérience existante en matière de gestion des tâches du Codex (présidents, etc.) ;
- la nécessité de garder à l'esprit que de nouveaux membres rejoignent le Codex et que les procédures et processus du Codex doivent être appropriés.

117. Le groupe de travail a également mentionné les réunions informelles des présidents en soulignant le bénéfice attendu, pour les procédures du Codex, du Guide en cours d'élaboration à l'intention des présidents et des délégués.

Poursuite de la discussion

118. Le Comité a débattu du message devant être adressé au Comité exécutif, notamment de la nature des travaux qui devraient être proposés et du choix du comité pour les conduire.

119. Plusieurs possibilités ont été avancées, comme un groupe de travail électronique rattaché au CCGP, un sous-comité du Comité exécutif ou un groupe de travail de la Commission ; il a été souligné qu'un sous-comité du Comité exécutif ne serait composé que de membres du Comité exécutif.

120. Le représentant de l'OMS, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a indiqué que le Codex devait conduire ses travaux dans le respect des règles et pratiques de la FAO et de l'OMS en vigueur, c'est-à-dire non seulement les règles financières et opérationnelles, mais aussi celles applicables à l'évaluation de ses résultats. La FAO et l'OMS disposaient de leurs propres équipes dédiées chargées d'orienter et de superviser l'examen ou l'évaluation de leurs programmes y compris les commissions intergouvernementales, en utilisant des procédures et des méthodologies établies. Le représentant a indiqué que la FAO et l'OMS souhaitaient entamer un dialogue avec le Comité exécutif et la Commission afin d'étudier l'opportunité de conduire un tel examen et de réfléchir au périmètre concerné et aux délais envisageables. L'approche la plus pertinente pour permettre l'implication des membres du Codex et leur consultation aux étapes appropriées serait identifiée en coordination avec les équipes de la FAO et de l'OMS chargées de l'évaluation et avec le Comité exécutif. Le représentant a expliqué que les États membres ne devraient pas entreprendre immédiatement un exercice d'évaluation qui serait lancé à leur propre initiative sans bénéficier de l'orientation de la FAO et de l'OMS.

121. Le représentant de la FAO a confirmé que la FAO accueillait de fait plusieurs organisations intergouvernementales et que son Service de l'évaluation disposait d'une large et solide expérience dans la conduite d'évaluations de ces organisations et d'autres programmes.

Conclusion

122. Après quelques échanges de vues, le Comité est convenu de transmettre au Comité exécutif les propositions suivantes :

- définir un processus ouvert à tous et clairement délimité visant à examiner les systèmes et pratiques de gestion des tâches du Codex conformément à l'objectif stratégique n° 4 du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019 ;
- envisager la conduite, sous les auspices de la FAO et de l'OMS, d'un examen de l'état d'avancement de la suite donnée aux recommandations et propositions associées découlant de l'Évaluation du Codex de 2002.

Discussion sur la procédure du Codex relative à la création de nouveaux organes subsidiaires de la Commission

123. La délégation du Japon a attiré l'attention du Comité sur le fait que cette question faisait partie des grandes recommandations de l'Évaluation du Codex de 2002. Elle a également attiré son attention sur la « Proposition 7 : prochain examen détaillé » du rapport de la session de la Commission de 2008²³ dans lequel la Commission rappelait « qu'il avait été recommandé de procéder à un nouvel examen détaillé de la structure par comités et des mandats des organes subsidiaires de

²³ ALINORM 08/31/REP, par. 151.

la Commission après 2011 ». Le rapport poursuit : « Toutefois, comme l'examen actuel n'était pas terminé, le calendrier proposé ne semblait pas réalisable. La Commission a donc décidé que le prochain examen détaillé débiterait à une date appropriée, en fonction de la date d'achèvement de l'examen en cours ». La délégation estimait qu'un tel examen serait aujourd'hui opportun, compte tenu de la création récente d'un nouveau comité.

124. Une délégation a fait observer, tout en reconnaissant les préoccupations liées à la création de nouveaux comités du Codex, que la Commission avait le plus souvent respecté la recommandation d'établir des groupes de travail spéciaux à durée limitée ; par conséquent la délégation n'était pas sûre que le fait de disposer de nouvelles procédures aurait conduit à un résultat différent.

Conclusion

125. Le Comité est convenu que les préoccupations identifiées par le Japon seraient traitées au titre de la deuxième proposition formulée plus haut et dans le cadre d'un examen de la structure par comités et des mandats des comités et groupes spéciaux du Codex, dont la conduite avait déjà été recommandée par la Commission.

RÔLE DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS AUX FINS DE L'ARTICLE V.1 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR (Point 12 de l'ordre du jour)²⁴

126. En présentant le document, la représentante du Conseiller juridique de l'OMS, s'exprimant également au nom du Bureau juridique de la FAO, a rappelé qu'il avait été préparé à la demande de la Commission à sa 36^e session ; elle a souligné que la question avait déjà été examinée en 2004 par le CCGP et qu'elle s'était reposée récemment, en 2009 et en 2013, à l'occasion d'élections au sein de la Commission. Il a été noté que la question en cours d'examen avait trait aux rôles et fonctions du Président et des vice-présidents de la Commission et à la signification du terme « délégué » tel qu'employé à l'Article V.1, dans le contexte plus général du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius.

127. Un certain nombre de délégations se sont déclarées préoccupées d'avoir à exprimer la position de leur pays sur un document (le document de séance/CRD 14) qui n'avait été mis à leur disposition que le premier jour de la session en cours, et uniquement en anglais. De leur point de vue, du fait du caractère juridique de la question et des incidences potentielles que pourrait avoir une décision à ce sujet, les pays devraient disposer du temps nécessaire pour consulter leurs gouvernements et formuler leur position.

128. Compte tenu de ces préoccupations, et prenant note du fait que les documents de travail devraient être distribués deux mois avant la session²⁵, le Comité est convenu de n'avoir qu'un débat de portée générale sur la question et de ne formuler aucune recommandation pour examen par la Commission en raison des conséquences que la proposition pourrait avoir pour d'autres organisations internationales.

Discussion

129. Les observations suivantes ont été formulées au cours des débats :

- La question a déjà été soulevée plusieurs fois par le passé mais n'a pas été traitée de manière cohérente, comme l'indique le paragraphe 10 du document de séance/CRD 14, et si cette situation devait se représenter à l'avenir, une incertitude juridique demeure ;
- Il convient d'opérer une distinction entre les cas où des membres élus sur une base géographique ont démissionné et ceux où des décisions ont été prises par la Commission selon la procédure d'approbation tacite ;
- Les différentes approches dépendent de l'interprétation et de l'utilisation du terme « délégué » figurant à l'Article V.1 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius lorsqu'il

²⁴ CX/GP 14/28/11 (document non publié) ; Rôle du Président et des vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius aux fins de l'Article V.1 du Règlement intérieur, préparé par les Conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS (document de séance/CRD 14).

²⁵ *Lignes directrices à l'usage des gouvernements hôtes de comités du Codex et de groupes intergouvernementaux spéciaux* – Section : *Préparation et distribution de la documentation* (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius).

est fait référence au Président et aux vice-présidents de la Commission dans le cadre de leurs rôles et fonctions au sein du Comité exécutif ;

- Il est nécessaire de clarifier si, aux fins de l'Article V.1, le Président et les vice-présidents de la Commission sont considérés comme des « délégués » d'un pays ;
- Il est nécessaire de clarifier le rôle et les responsabilités du Comité exécutif et de réexaminer sa composition ;
- Compte tenu du nombre croissant de membres du Codex, il est nécessaire de donner à tous les pays des chances égales/comparables de prendre part au Comité exécutif, sachant qu'un petit nombre de pays ont été membres du Comité exécutif pendant de nombreuses années en occupant différentes fonctions ;
- Étant donné l'importance accordée à la « participation du plus grand nombre », comme le souligne le Plan stratégique 2014-2019, et le nombre croissant de membres du Codex, il serait préférable d'appliquer à tous les membres du Comité exécutif la règle selon laquelle « le Comité exécutif ne doit pas compter parmi ses membres plus d'un délégué de chaque pays » ;
- Toute interprétation de l'Article V.1 qui exclurait le Président et les vice-présidents de la limitation relative à la double représentation d'un pays devrait également s'appliquer aux autres membres du Comité exécutif, puisque les membres élus sur une base géographique agissent au sein du Comité exécutif dans l'intérêt de la Commission dans son ensemble et que les coordonnateurs régionaux agissent au nom d'une région ;
- Il est important d'opérer une distinction entre les deux questions suivantes : (i) les rôles et responsabilités du Président et des vice-présidents par rapport aux rôles et responsabilités des autres membres du Comité exécutif et (ii) la question de la représentativité au sein du Comité exécutif ;
- Il existe un lien entre cette question et les discussions tenues sous le point 11 de l'ordre du jour ;
- Il est clair que le Président et les vice-présidents sont élus par la totalité des membres et qu'ils représentent les intérêts du Codex dans son ensemble. Toute autre interprétation serait dangereuse pour le Codex car cela impliquerait que le Président et les vice-présidents devraient représenter leurs pays respectifs lorsqu'ils exercent leurs fonctions au Comité exécutif ou à la Commission ;
- La Commission a traité cette question de manière cohérente et accepté cette interprétation lorsque la question lui a été soumise pour décision ;
- Certaines régions du système des Nations Unies présentent des caractéristiques particulières quant au nombre de pays qui les composent, à leur diversité et à leur niveau de développement économique ;
- Le Manuel de procédure n'indique pas explicitement que la règle selon laquelle « Le Comité exécutif ne doit pas compter parmi ses membres plus d'un délégué de chaque pays » (Article V.1 du Règlement intérieur) ne s'applique pas au Président et aux vice-présidents de la Commission.

130. En réponse à plusieurs questions, la représentante du Conseiller juridique de l'OMS a précisé que le Président et les vice-présidents agissaient, dans le cadre de leurs fonctions, en tant que personnes chargées d'assurer le bon déroulement des réunions et qu'à ce titre, ils ne représentaient pas le point de vue de leur pays, tout en conservant un lien avec leur délégation respective. Elle a souligné en outre que, comme l'indiquait le document préparé par les Bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS, la question en cours d'examen devait être considérée dans le contexte plus large du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius en tenant compte de l'Article V.1, de l'Article III.1 et de l'Article III.2. En ce qui concerne la fixation éventuelle d'un usage sur la base de décisions antérieures de la Commission, elle a rappelé que dans les deux cas les plus récents, à savoir en 2009 et 2013, la Commission avait accepté une interprétation du terme « délégué » selon laquelle les membres du bureau de la Commission ne devaient pas être considérés comme des « délégués » d'un pays aux fins de l'Article V.1. Elle a fait observer que la formulation de l'Article V.1 ne permettait pas de déterminer si le terme délégué incluait ou non le Président et les vice-présidents. Elle a également précisé que, comme l'indiquaient les rapports correspondants de la Commission, ces

décisions avaient été prises selon la procédure d'approbation tacite et qu'elles ne pouvaient pas être considérées comme concluantes en la matière. Pour cette raison, la question n'était toujours pas résolue et était soumise à ce Comité pour examen.

Conclusion

131. Le Président a noté qu'aucune décision n'était prise sur cette question. Les débats ci-dessus seraient examinés par la Commission à sa 37^e session sous le point « Questions découlant des rapports des comités et des groupes de travail du Codex ».

132. Plusieurs délégations ont fait observer que le fait de ne pas prendre de décision sur cette question à la présente session du Comité pouvait aboutir à une situation susceptible de créer de nouveaux précédents qui aboutiraient à privilégier une certaine solution au moment de la décision finale.

133. D'autres délégations ont souligné qu'étant donné la transmission tardive du document, le Comité n'avait pas été en mesure d'avoir une véritable discussion sur le sujet. Ces délégations recommandaient que les documents de travail soient mis à disposition en temps voulu pour permettre aux membres d'en prendre connaissance puis de les examiner pendant la session, et ce afin de garantir l'efficacité des travaux du Codex et une utilisation efficiente de ses ressources.

AUTRES QUESTIONS (Point 13 de l'ordre du jour)

Proposition de l'Égypte

134. La délégation de l'Égypte a présenté ses propositions (document de séance/CRD 11) visant à amender l'Article III « Bureau » et l'Article VIII « Dispositions relatives au vote » du Règlement intérieur. La délégation a expliqué que ses propositions visaient à réserver l'un des trois postes de vice-présidents aux membres des comités de coordination (amendement de l'Article III) et à adopter/approuver les questions liées à la santé des consommateurs et à la sécurité sanitaire des aliments uniquement par consensus (amendement de l'Article VIII).

135. Le Comité a noté que la proposition relative à l'amendement de l'Article III était liée à la discussion tenue sous le point 12 de l'ordre du jour.

136. Se référant à ses interventions précédentes, le représentant de l'OMS a rappelé que le Comité devait limiter ses travaux aux questions que lui soumet la Commission et qu'il ne pouvait pas entreprendre de nouvelles activités sur la révision du Manuel de procédure sans l'accord du Comité exécutif.

Conclusion

137. Le Comité a noté que la délégation de l'Égypte préparerait un document de travail pour examen par la Commission à sa 37^e session.

Proposition du Cameroun

138. La délégation du Cameroun a expliqué que sa proposition découlait des débats, tenus lors du séminaire organisé pour les présidents, le 6 avril 2014. Plusieurs présidents avaient exprimé des préoccupations quant à l'efficacité et la représentativité du Comité exécutif et à son rôle en tant qu'organe directeur du Codex et bras droit de la Commission, notamment en ce qui concerne l'examen critique. La délégation a expliqué que l'objet de la proposition était d'entamer une réflexion sur le fonctionnement actuel du Comité exécutif et sur la manière d'améliorer son efficacité et son efficacité, afin de le doter d'outils lui permettant de remplir son rôle stratégique tout en assurant la transparence et la participation du plus grand nombre.

139. Le Président a suggéré d'ajouter cette question, à savoir le fonctionnement du Comité exécutif en ce qui concerne l'examen critique, à la proposition adoptée au point 11 de l'ordre du jour.

140. Quelques délégations ont estimé qu'il était trop tôt pour prendre une telle décision et/ou pour avoir des débats éclairés sans disposer d'aucun document de travail détaillant les questions à examiner, et elles ont proposé de reporter la discussion à la prochaine session.

141. M. Sanjay Dave, s'exprimant en sa qualité de Président de la Commission du Codex Alimentarius, a expliqué que les questions soulevées lors du séminaire organisé pour les présidents n'avaient pas pour but de critiquer le fonctionnement du Comité exécutif. Il a précisé que les présidents avaient, dans le cadre de leur réflexion, reconnu le rôle important joué par le Comité

exécutif et qu'ils avaient abordé plusieurs points, notamment la manière d'améliorer le fonctionnement du Comité exécutif en ce qui concerne l'examen critique, le renforcement de son rôle stratégique et une meilleure restitution de l'expérience des présidents au Comité exécutif.

Conclusion

142. Le Président a noté qu'aucune décision n'était prise sur cette proposition mais que le Comité exécutif et la Commission seraient informés de cette réflexion.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 14 de l'ordre du jour)

143. Le Comité a noté que sa 29^e session se tiendrait en avril 2016, à moins que la Commission n'en décide autrement.

144. Le Comité a pris note de ce que la France, en tant que pays hôte, étudierait la possibilité d'utiliser un équipement de projection lors de la prochaine session pour faciliter les travaux de rédaction qui pourraient se révéler nécessaires et permettre une participation plus efficace des délégations à ce processus, comme l'a suggéré la délégation du Costa Rica.

RÉSUMÉ DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

SUJET	SUITE À DONNER PAR	RÉFÉRENCE (REP14/GP)
Amendements au Manuel de procédure		
<i>Définitions des termes relatifs à l'innocuité des aliments utilisés en analyse des risques : « caractérisation des dangers » et « estimation des risques »</i>	les gouvernements, la CCA à sa 37 ^e session	Par. 13 et Annexe II
Mandat du Comité du Codex sur les principes généraux	les gouvernements, la CCA à sa 37 ^e session	Par. 43 et Annexe III
<i>Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés</i>	les gouvernements, la CCA à sa 37 ^e session	Par. 98 et Annexe IV
Autres sujets		
Cohérence des textes relatifs à l'analyse de risques dont disposent les différents comités concernés	le CCGP à sa 29 ^e session	Par. 18
Coopération entre le Codex et l'OIE	la CCA à sa 37 ^e session	Par. 72-73
Mise à disposition de documents d'information	la CCA à sa 37 ^e session, tous les comités	Par. 86
Processus visant à examiner les systèmes et pratiques de gestion des tâches du Codex conformément à l'objectif stratégique n° 4 du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019	le Comité exécutif à sa 69 ^e session	Par. 122
Fonctionnement du Comité exécutif	le Comité exécutif à sa 69 ^e session	Par. 138-142
Représentation du bureau de la Commission du Codex Alimentarius aux autres sessions du Codex que celles du Comité exécutif et de la Commission	---	Par. 6
Normes maintenues à l'étape 8	---	Par. 25
Dispositif et modèle pour l'examen des déclarations d'incidences économiques	---	Par. 34-35

Annexe I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

Chairperson/Président/Presidenta

Professeur Michel THIBIER

Secrétariat Général des Affaires Européennes (SGAE)
Secteur AGRAP
68, rue de Bellechasse
75700 Paris
Tél : + 33 1 44 87 16 03
Fax: + 33 1 53 18 99 18
Email: sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr

ANGOLA**Dr Lidia GARCIA JUNIOR MORAIS**

1^a Secretária Executiva Adjunta do Codex
Codex-Angola/Ministério da Defesa Nacional
Serviços de Saúde do EMG-FAA
Largo António Jacinto-Ministério da Agricultura
527 Luanda
Tel: +244 923 31 66 78
Fax: +244 222 32 37 24
Email: lidiamorais@hotmail.com

Dr Maria Antónia SANAZENGE

2^a Vice-Presidente do Codex
Codex-Angola/Ministério da Saúde
Instituto Nacional de Saúde Pública
Largo António Jacinto-Ministério da Agricultura
527 Luanda
Tel: +244 923 65 36 95
Fax: +244 222 32 37 24
Email: sanazenge@hotmail.com

ARGENTINA - ARGENTINE**Mrs Gabriela CATALANI**

(Head of Delegation)
Ingeniera Agronoma
Direccion Nacional de Relaciones Agroalimentarias
Internacionales
Ministerio de Agricultura, Ganaderia y Pesca
Azopardo
C1063ACD Buenos Aires
Tel: + 54 11 4363-6290
Fax: + 54 11 4363-6329
Email: gcatal@minagri.gob.ar

Dr Francisco D'ALESSIO

Dr en Veterinaria
Coordinacion de Relaciones Internacionales – SENASA
Gubernamental
Av. Paseo Colon 367, piso 5° contrafrente
C1063ACD Buenos Aires
Tel: + 54 11 4121-5353
Fax: + 54 11 4121 5360
Email: fdaleccio@senasa.gob.ar

Mr Marcelo Pablo DI PACE

Consejero de Embajada
Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto
Gubernamental
Esmeralda 1212 piso 9, oficina 907
Buenos Aires
Tel: + 54 11 4819-7598
Fax: + 54 11 4819 7597
Email: mdp@mrecic.gob.ar

AUSTRALIA - AUSTRALIE**Mr Greg READ**

(Head of Delegation)
First Assistant Secretary
Food Division
Department of Agriculture
GPO Box 858
ACT 2601 Canberra
Tel: +61 2 6272 3594
Email: greg.read@daff.gov.au

Mrs Ann BACKHOUSE

Director, Codex International Standards
Food Division
Department of Agriculture
GPO Box 858
ACT 2601 Canberra
Tel: +61 2 6242 5692
Email: ann.backhouse@daff.gov.au

AUSTRIA - AUTRICHE**Mrs Birgit HELL**

(Head of Delegation)
Attachée
Agriculture et Environment
Austrian Embassy in Paris
6, rue Fabert
75007 Paris
Tel: + 33 1 40 63 30 40
Email: birgit.hell@bmeia.gv.at

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA**Mr Carl BERTHOT**

(Head of Delegation)
General Advisor
FPS public health, food chain safety and Environment
Food, Feed and other consumption products
Eurostation - Place Victor Horta, 40 boîte 10
1060 Brussels
Tel: +3225247369
Fax: +3225247399
Email: codex.be@health.belgium.be

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL**Dr Guilherme COSTA**

Agricultural Attaché at the Brazilian Mission to the WTO in Geneva
 Ministry of Agriculture, Livestock and Supply
 Avenue Eugène Pittard, 7
 Geneva (Switzerland)
 Fax: + 41 79 9278375
 Email: adido.delbrasomc@itamaraty.gov.br

Mr Roberto DORING

Conseiller
 Ambassade du Brésil en France
 34, Cours Albert 1^{er}
 75008 Paris (France)
 Tel: +33 1 45 61 63 07
 Email: roberto.doring@brazil.org

Mr Rogério PEREIRA DA SILVA

Coordinator for Codex Alimentarius Matters
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
 Postal Address: Esplanada dos Ministérios, Bloco "D",
 Edifício Sede, 3^o andar, sala 349,
 70.043-900 BRASÍLIA
 Tel: +55 61 3218-2416
 Fax: +55 61 3225-4738
 Email: rogerio.silva@agricultura.gov.br

Ms Denise RESENDE

General Manager of Food
 Brazilian Health Surveillance Agency- Anvisa
 General Manager of Food
 SIA Trecho 5, Área Especial 57, Bl. D, 2^o andar, 71205
 050
 Brazilian
 Tel: +5561 3462 4194
 Fax: +5561 3462 5315
 Email: denise.resende@anvisa.gov.br

Dr André SANTOS

Deputy Coordinator of the Brazilian Codex Committee
 National Institute of Metrology, Quality and Technology
 Rua da Estrela, 67 – 4^o andar – Rio Comprido
 20251-900 Rio de Janeiro
 Tel: + 55 21 32161008
 Email: alsantos@inmetro.gov.br

Mrs Bianca ZIMON

Health Regulation Expert
 Brazilian Health Surveillance Agency – Anvisa
 DF
 SIA Trecho 5, Área Especial 57, Bl. D, 2^o andar
 BRASÍLIA
 Tel: +55 (61) 3462 6894
 Fax: +55 (61) 3462 5414
 Email: bianca.tito@anvisa.gov.br

BULGARIA - BULGARIE**Dr Iva IANTCHEVA**

Chief expert
 Ministry of Agriculture and Food
 Animal health and food safety
 Bulgaria, Sofia 1040
 blvd. "Hristo Botev" 55
 1040 Sofia
 Email: IYancheva@mzh.government.bg

BURUNDI**Mr Zacharie MIVUBA**

Chef de division certification
 Bureau Burundais de Normalisation
 BP 3535
 Tel: + 257 76253264
 Email: zachariemivuba2000@yahoo.fr

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN**Mr Charles BOOTO A NGON**

(Head of Delegation)
 Coordonnateur du CCAFRICA, Directeur Général de
 l'ANOR
 CCAFRICA
 Coordination du CCAFRICA
 B.P: 14966
 Yaoundé
 Fax: +23722206368
 Email: bootoangon@yahoo.fr

Mr Idriss Joel SEYI BOUL

Cadre d'appui à la Direction de l'Administration et des
 Finances
 Agence des Normes et de la Qualité
 Direction de l'Administration et des Finances
 B.P: 14966
 Yaoundé
 Tel: +23796848738
 Fax: +23722206368
 Email: seyibo99@yahoo.fr

Mr Jean Martin ETOUNDI

Secrétaire technique CCAFRICA
 CCAFRICA
 Coordination du CCAFRICA
 B.P: 14966
 Yaoundé
 Tel: +23777742241
 Fax: +23722206368
 Email: etoundijme@yahoo.fr

Mr Medi MOUNGUI

Coordonnateur Adjoint du CCAFRICA
 CCAFRICA
 Coordination du CCAFRICA
 Rome, ITALY
 Email: medimoungui@yahoo.fr

Mr Pouedogo POUEDOGO

Chef du Groupe Technique du CCAFRICA
 CCAFRICA
 Groupe Technique du CCAFRICA
 B.P: 14966, Bastos, Yaoundé
 Yaoundé
 Tel: +23799897733
 Fax: +23722206368
 Email: pouedo@yahoo.fr

Mr Solomon TATAH ENOMA

Sous Directeur Chargé des institutions spécialisés de
 l'ONU
 Ministère des Relations Extérieures
 Direction Chargé des institutions spécialisés
 Ministère des Relations Extérieures, Yaoundé, Cameroun
 Yaoundé
 Tel: +23775520459
 Fax: +23722206368
 Email: tatah-enoma@live.com

CANADA - CANADÁ**Dr Samuel GODEFROY**

Director General
Health Canada
Health Products and Food Branch
251 Sir Frederick Banting Driveway
K1A0K9 Ottawa
Tel: 613-957-1821
Fax: 613-957-1784
Email: samuel.godefroy@hc-sc.gc.ca

Mr Anatole PAPADOPOULOS

(Head of Delegation)
Director, Bureau of Policy, Intergovernmental and
International Affairs
Health Canada
Food Directorate
251 Sir Frederick Banting Driveway
K1A 0K9 Ottawa
Tel: 613-957-8417
Fax: 613-941-3537
Email: anatole.papadopoulos@hc-sc.gc.ca

Mr Bertrand GAGNON

Manager, International Standard Setting Program
Canadian Food Inspection Agency
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale Road, Room T1-5-339
K1A 0Y9 Ottawa
Tel: 613-773-6092
Email: Bertrand.Gagnon@inspection.gc.ca

Ms Nancy ING

Senior Advisor
Health Canada
Government of Canada
251 Sir Frederick Banting Driveway, Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
Canada
K1A 0K9 Ottawa
Tel: 613-941-5163
Fax: 613-941-3537
Email: nancy.ing@hc-sc.gc.ca

Mr Paul MAYERS

Vice-President, Policy and Programs
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale Road, Tower 1, 4th Floor, Room 104
K1A0Y9 Ottawa
Tel: 613-773-5747
Fax: 613-77305969
Email: Paul.Mayers@inspection.gc.ca

**CENTRAL AFRICAN REPUBLIC -
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE -
REPUBLICA CENTROAFRICANA****Mr Romain Serge SANA**

(Head of Delegation)
Point de Contact Codex
Comite National du Codex
Ministere du commerce et de l'industrie
BP 1988 Bangui
Tel: +236 75 05 84 98
Email: sromainserge@yahoo.fr

CHILE - CHILI**Ms Ana Cristina CANALES**

(Head of Delegation)
Asesor
DIRECON
Departamento Regulatorio
Email: acanales@direcon.gob.cl

CHINA - CHINE**Mrs Wanqiu CHENG**

Deputy Director
National Center for Health Inspection and
Supervision, MOH, China
No.32 jiaodaokoubeisantiao, Dongcheng District, Beijing
Tel: +86-10-84088589
Fax: +86-10-84088594
Email: chengwanqiu2003@126.com

Ms Hao DING

Research Assistant
China National Center for Food Safety Risk Assessment
Building 2, No. 37 Guangqu Road, Chaoyang District,
Beijing
Tel: +86-10-52165407
Fax: +86-10-52165408
Email: dinghao@cfsa.net.cn

Ms Linlin LIU

Engineer
Guangdong Entry-Exit Inspection and Quarantine Bureau
A1111, No.66, Huacheng avenue, Zhujiang new town,
Guangzhou
510627 Guangzhou
Tel: 86+13922118600
Fax: 86+20-38290412
Email: dreamlilacgirl@hotmail.com

Prof. Xiongwu QIAO

Deputy Director General
CCPR Chairperson
Shanxi Academy of Agricultural Sciences
2 Changfeng Street Taiyuan
Shanxi Province
Tel: + 86 351 7581865
Fax: + 86 351 7040092
Email: ccpr_qiao@agri.gov.cn

Mr Nailyu WANG

Deputy Director
Standardization Administration of China
Standardization Administration of China
No.9 Madian Donglu, Haidian District Beijing
100088 Beijing
Tel: 86+13161646608
Fax: 86+10-82260687
Email: wangnl@sac.gov.cn

Mr Hongjun ZHANG

Senior Agronomist / Director
CCPR Secretary Office Institute for the Control of
Agrochemicals
Ministry of Agriculture
N° 18 Maizidian Street
Chaoyang District
Beijing
Tel: + 86 1059194257
Fax: + 86 1059194552
Email: zhanghongjun@agri.gov.cn

Mrs Feng ZHANG

Deputy Director
National Health and Family Planning Commission
National Health and Family Planning Commission
No. 1 South Xizhimen Road, Xicheng District
Beijing
Tel: +86-10-68792616
Fax: +86-10-68791577
Email: zhangfeng6879@126.com

Mr Bin ZHANG

Division Chief
Chongqing Entry-Exit Inspection and Quarantine Bureau
No.8 Honghuang Road, Jiangbei District Chongqing of
China
400000 Chongqing
Tel: 86+13983692925
Email: 13983692925@139.com

COMOROS - COMORES - COMORAS**Mr Mansouri AHAMED**

(Head of Delegation)
Chef du Département Agroalimentaire, Point Focal du
Codex Alimentarius
Ministère de la Production, de l'Environnement, de
l'Energie, de l'Industrie et
Direction Nationale des Stratégies Agricoles
Ministère de la Production, de l'Environnement, de
l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat BP 41 Moroni
Grande Comore UNION DES COMORES
Grande Comores
Tel: +269 333 61 40
Email: mansouri1953.ah@hotmail.fr

COSTA RICA**Mrs Giannina LAVAGNI BOLANOS**

Tecnóloga de Alimentos, Asesor Codex
Ministerio de Economía, Industria y Comercio
Departamento Codex
10216-1000 San José
Tel: (506) 2549-1494
Email: glavagni@meic.go.cr

Mr Manuel MORALES

Ministre Conseiller
Ambassade du Costa Rica en France
4 square Rapp
75007 Paris
Tel: 145789696
Email: mmorales@rree.go.cr

Ms Marjorie SOLERA PALMA

Ciencias de la Información, Administradora Centro de
Obstáculos Técnicos al Comercio
Ministerio de Economía, Industria y Comercio
Dirección de Mejora Regulatoria Y Reglamentación
Técnica
10216-1000 San José
Tel: (506) 2549-1479
Fax: (506) 2291-2015
Email: msolera@meic.go.cr

CÔTE D'IVOIRE**Mr Comoe Marius Rodriguense BROU**

(Head of Delegation)
Président
Fédération des Associations de Consommateurs Actifs de
Côte d'Ivoire
FACACI – Abidjan
Immeuble Cerison-Abidjan (Plateau)
3ème étage
225 Abidjan
Tel: +225 05 38 09 37
Fax: +225 20 21 41 07
Email: micopci@yahoo.fr

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO -
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO -
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO****Dr Hubert ALI RAMAZANI**

(Head of Delegation)
Secrétaire Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage
Président du Comité National du Codex
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Bld 30 Juin / Av. Batetela
KINSHASA-GOMBE
8722 KINSHASA
Tel: +243 99 99 06 017
Email: hubert_ali@yahoo.fr

Mr Emile KAZADI UMBA

Expert
CN CODEX
Office Congolais de Contrôle
204 Avenue Kikwit
Commune de Lingwala
8806 KINSHASA I KINSHASA
Tel: +243 81 99 95 756
Email: kazadi.emile@yahoo.fr

Mr Domitien MUKUBWA MUNYAMPARA

Chef d'Agence
Point Focal CODEX
Office Congolais de Contrôle
5 Avenue Wamba Q. Kingabwa
Commune de Limete
8806 KINSHASA I KINSHASA
Tel: +243 81 81 17 673
Email: domitienm@gmail.com

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA**Mrs Jytte KJAERGAARD**

Head of Section
Danish Veterinary and Food Administration
Min. of Food, Agriculture and Fisheries
Stationsparken 31
2600 Glostrup
Tel: +45 72276706
Email: jk@fvst.dk

Mr Knud OESTERGAARD

Head of Division
Danish Veterinary and Food Administration
Min. of Food, Agriculture and Fisheries
Stationsparken 31
2600 Glostrup
Tel: +45 7227 6705
Email: koe@fvst.dk

**DOMINICAN REPUBLIC - RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
REPÚBLICA DOMINICANA****Mrs Odile BASTITA**

Ministre Conseiller
Affaires économiques
Ambassade de la République Dominicaine en France
45, rue de Courcelles
75008 Paris (France)
Tél : + 33 1 53 53 95 95
Email: obatista@embajadadominicana.fr

Mrs Delbis MEDINA

Conseiller
Affaires économiques
Ambassade de la République Dominicaine en France
45, rue de Courcelles
75008 Paris (France)
Tél : + 33 1 53 53 95 95
Email: dmedina@embajadadominicana.fr

ECUADOR - ÉQUATEUR - ÉQUATEUR**Dr Luz Maria MARTINEZ ALTARMIRANO**

(Head of Delegation)
 Subsecretaría Nacional de Vigilancia de la Salud Pública
 Subrogante
 Ministerio de Salud Pública
 Subsecretaría Nacional de Vigilancia de la Salud Pública
 Av. República de El Salvador 36-64 y Suecia
 170102 Quito
 Tel: + 593 2 3814400
 Fax: + 593 2 3814400
 Email: luz.martinez@msp.gob.ec

Ing. Diana RODRIGUEZ

Directora Ejecutiva
 Agencia Nacional de Regulación, Control y Vigilancia
 Sanitaria, ARCSA
 Dirección Ejecutiva
 Av. 6 de Diciembre N25-96 y Pasaje Leonidas Batallas
 170576 Quito
 Tel: + 593 2 2237 708
 Email: diana.rodriguez@controlsanitario.gob.ec

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO**Mrs Reda ISMAEL**

Food Standards Specialist
 Egyptian Organization for Standardization and Quality
 Food standards
 Cairo
 Tel: 20222845531
 Fax: 20222845504
 Email: reda_nn_mm@yahoo.com

ESTONIA - ESTONIE**Mrs Katrin LOHMUS**

(Head of Delegation)
 Chief specialist
 Ministry of Agriculture
 Food Safety Department
 Lai St 39/41
 Tallinn
 Estonia
 15056 Tallinn
 Tel: +3726256509
 Fax: +3726256210
 Email: katrin.lohmus@agri.ee

**EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE –
UNIÓN EUROPEA****Ms Ella STRICKLAND**

(Head of Delegation)
 Head of Unit
 European Commission
 Health and Consumers Directorate-General
 Rue Froissart 101 - Office 02/060
 B-1049 Brussels, EUROPEAN UNION
 Tel: +32 2 299 30 30
 Email: ella.strickland@ec.europa.eu

Mr Risto HOLMA

Administrator
 European Commission
 DG Sanco
 Rue Froissart 101
 1049 Brussels, Belgium
 Tel: +32 229-98683
 Email: risto.holma@ec.europa.eu

Ms Barbara MORETTI

Administrator
 European Commission
 Health and Consumers Directorate-General
 Rue Froissart 101 - Office 02/052
 B-1049 Brussels, Belgium
 Tel: + 32 2 299 23 62
 Email: barbara.moretti@ec.europa.eu

Ms Eva Maria ZAMORA ESCRIBANO

Deputy Head of Unit
 European Commission
 Health and Consumers Directorate-General
 Rue Froissart 101 - Office 02/068
 B-1049 Brussels, Belgium
 Tel: +32 2 299 86 82
 Email: eva-maria.zamora-escribano@ec.europa.eu

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA**Ms Anne HAIKONEN**

(Head of Delegation)
 Legislative Counsellor
 Ministry of Agriculture and Forestry
 Department of Food
 P.O.Box 30
 00023 Government
 Helsinki
 Tel: +358-50-3697618
 Email: anne.haikonen@mmm.fi

FRANCE - FRANCIA**Mr Nicolas PONCON**

(Head of Delegation)
 Bureau des négociations européennes et multilatérales
 Direction générale de l'alimentation
 Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
 251 rue de Vaugirard
 75732 Paris cedex 15
 Tel: +33 1 49 55 47 78
 Fax: +33 1 49 55 55 91
 Email: nicolas.poncon@agriculture.gouv.fr

Mr Claude DUCHEMIN

Chef du Bureau 4B
 Ministère de l'Economie et des Finances
 Direction Générale de la Concurrence, de la
 Consommation et de la Répression des Fraudes
 59 boulevard Vincent Auriol
 Télédoc 223
 75703 PARIS CEDEX 13
 Tel: +33 1 44 97 33 08
 Fax: +33 1 44 97 30 37
 Email: claudio.duchemin@dgccrf.finances.gouv.fr

Mrs Annie LOCH

EU Public affairs Director
 DANONE
 Affaires Publiques Européennes
 17 boulevard Haussmann
 75009 Paris
 Tel: +33 1 44 35 24 32
 Fax: +33 1 47 70 79 17
 Email: annie.loch@danone.com

Mrs Claire SERVOZ

Adjointe au Chef de Bureau 4B
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction Générale de la Concurrence, de la
Consommation et de la Répression des Fraudes
59 boulevard Vincent Auriol
Télédoc 223
75703 PARIS CEDEX 12
Tel: +33 1 44 97 28 76
Fax: +33 1 44 97 30 37
Email: claire.servoz@dgccrf.finances.gouv.fr

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA**Mr Niklas SCHULZE ICKING**

(Head of Delegation)
Deputy Head of Division
Federal Ministry of Food and Agriculture
German Codex Contact Point
Wilhelmstr. 54
10117 Berlin
Tel: +4930185293515
Email: niklas.schulze-icking@bmel.bund.de

Dr Pia NOBLE

Chair of CCNFSDU
Federal Ministry of Food and Agriculture
Head of Division 313
Rochusstr. 1
53123 Bonn
Tel: +49 228 99529 4665
Email: pia.noble@bmel.bund.de

GHANA**Mrs Nana Pokuaa ASARE-TWEREFOR**

Senior Standards Officer
Ghana Standards Authority
Food and Materials Standard
Codex Contact Point Manager
P. O. BOX MB 245
+233 ACCRA
Tel: +233 202 469376
Fax: +233 302 500231
Email: npokuaasare-twerefour@gsa.gov.gh

GREECE - GRÈCE - GRECIA**Dr Eirini TSIGARIDA**

(Head of Delegation)
Director
Hellenic Food Authority
Directorate of Nutrition Policy and Research
124, Kifisias Ave & 2, Iatridou str,
11526 Athens
Tel: 3.0210697169e+011
Fax: 3.0210697155e+011
Email: etsigarida@efet.gr

Mr Stéphane BRION

Administrator
Council of the European Union
Council of the European Union (Greek delegation)
Rue de la Loi 175
B-1048 Brussels
Tel: +32 2 281 21 42
Fax: +32 2 281 61 98
Email: stephane.brion@consilium.europa.eu

Dr Danai PAPANASTASIOU

Scientist
Hellenic Food Authority
Nutrition Policy and Research Directorate
124, Kifisias Ave & 2, Iatridou str
11526 Athens
Tel: 3.0210697165e+011
Fax: 3.0210697155e+011
Email: dpapanastasiou@efet.gr

GUINEA - GUINÉE**Mrs Cisse MINTÉ**

(Head of Delegation)
Directrice generale
Institut guineen de normalisation et de metrologie
Ministere industrie-pme et promotion secteur prive
Quartier Almamy Rue Ka 003 Bat N°819/ C-Kaloum
Conakry
Tel: 00 224 622 57 23 08
Email: hmciss@gmail.com

GUINEA-BISSAU - GUINÉE-BISSAU**Ing. Kaousou DIOMBERA**

Conseilleur du Ministre des Affaires Forestières
Ministère de l'Agriculture
71 Bissau
Tel: 00(245)5804851
Email: kadiombera@yahoo.fr

Dr Maria Henriqueta Rosalia VIEIRA

Directrice de Service Laboratoire National de Vétérinaire
Ministère de l'Agriculture
Direction Général des Elevages
Direction de Service Laboratoire National de Veterinaire
71 Bissau
Tel: 008(245)6054676
Email: mariahenriquetarosaliaveira@hotmail.com

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA**Ms Andrea ZENTAI**

(Head of Delegation)
Food Safety Coordinator
National Food Chain Safety Office
Directorate for Food Safety Risk Assessment
Tábornok u 2.
1143 Budapest
Tel: +3613688815
Email: zentaia@nebih.gov.hu

INDIA - INDE**Dr Himanshu GUPTA**

Corporate Regulatory Advocacy Manager
Federation of Indian Chambers of Commerce & Industry
Corporate Affairs
Tansen Marg, Todermal Road Area, Mandi House, New
Delhi, DL 110001
110001 NEW DELHI
Tel: +919717040376
Email: Himanshu.Gupta1@IN.nestle.com

Ms Vinod KOTWAL

Director (Codex) Food Safety and Standards Authority of
India
Ministry Of Health And Family Welfare
FDA Bhawan, Kotla Road,
New Delhi -110002
INDIA
110002 NEW DELHI
Tel: +91-11-23237439
Email: vinod.kotwal@nic.in

Mr DK SAMANTARAY

Chief Executive Officer
 Food Safety and Standards Authority of India
 Ministry of Health and Family Welfare
 FDA Bhawan, Kotla Road,
 New Delhi -110002
 INDIA
 110002 NEW DELHI
 Tel: 011-23220995
 Email: ceo@fssai.gov.in

Dr MR SUDHARSHAN

Director (Research)
 Spices Board of India
 Ministry of Commerce And Industry
 'Sugandha Bhavan"
 N.H.By Pass, Palarivattom.P.O
 Cochin – 682025
 Kerala, India
 682025 COCHIN
 Tel: 011-2333610–236
 Email: mrs44545@hotmail.com

INDONESIA - INDONÉSIE**Mr Syaiful SYAIFUL**

(Head of Delegation)
 Head of sub Division for Implementation of Mandatory
 Standards and Complaints Handling
 National Standardization Agency of Indonesia
 Center for Standard Application System
 Manggala Wanabakti Building, Block IV floors 4
 Jl. Gatot Subroto, Senayan
 10270 Jakarta
 Tel: +62215747043
 Fax: +622145747045
 Email: syaiful@bsn.go.id

Ms Andriani ANDRIANI

Head of Section
 Ministry of Industry
 Directorate of Food, Marine and Fisheries Based Industry
 Jl. Jenderal Gatot Subroto, Kav 52-53, 17th Floor
 12950 Jakarta
 Tel: +62215252709
 Fax: +62215252709
 Email: ria_eriandi@yahoo.co.id

Mr Iwan NURSASONGKO

Head of sub Direktorat
 Ministry of Industry
 Directorate of Food, Marine and Fisheries Based Industry
 Jl. Jenderal. Gatot SUBroto Kav. 52-53 17th Floor
 12950 Jakarta
 Tel: +62215252709
 Fax: +625252709
 Email: iwannursasongko@yahoo.com

Ms Eny TULAK

Head of Division
 Ministry of Trade
 Direktorat Standardization
 Jl. M. Ridwan Rais No 5
 10110 Jakarta
 Tel: +62213863928
 Fax: +62213863928
 Email: enytulak1@yahoo.co.id

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA**Ms Ciara DALY**

(Head of Delegation)
 Assistant Agricultural Inspector
 Department of Agriculture, Food and the Marine
 Research & Codex Division
 6W Agriculture House
 Kildare Street
 2 Dublin
 Tel: +353 (1) 6072367
 Email: ciara.daly@agriculture.gov.ie

ITALY - ITALIE - ITALIA**Mr Ciro IMPAGNATIELLO**

(Head of Delegation)
 Codex Contact Point
 PIUE II
 Ministry of Agricultural Food and Forestry Policies
 Via XX Settembre, 20
 187 Rome
 Tel: + 39 06 46654058
 Email: c.impagnatiello@mpaaf.gov.it

JAPAN - JAPON - JAPÓN**Dr Manabu SUMI**

(Head of Delegation)
 Director
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 Department of Food Safety
 1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 100-8916 Tokyo
 Tel: 81 3 3595 2326
 Fax: 81 3 3503 7965
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Ms Makiko MATSUO

Project Researcher
 The University of Tokyo
 Graduate Schools of Public Policy
 7-3-1 Hongo, Bunkyo-ku,
 113-0033 Tokyo
 Tel: 81-3-5841-0936
 Fax: 81-3-5841-0938
 Email: matsuoma@j.u-tokyo.ac.jp

Ms Keiko SAITO

Technical Official
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 Department of Food Safety
 1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 100-8916 Tokyo
 Tel: 81 3 3595 2326
 Fax: 81 3 3503 7965
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Mr Makoto SAKASHITA

Associate Director
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 "Food Safety and Consumer Policy Division Food Safety
 and Consumer Affairs Bureau
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 100-8950 Tokyo
 Tel: +81-3-3502-8732
 Fax: +81-3-3507-4232
 Email: makoto_sakashita@nm.maff.go.jp

Dr Yayoi TSUJIYAMA

Director for International Affairs
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 Food Safety and Consumer Policy Division Food Safety
 and Consumer Affairs Bureau
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 100-8950 Tokyo
 Tel: +81-3-3502-8732
 Fax: +81-3-3507-4232
 Email: yayoi_tsuijyama@nm.maff.go.jp

Dr Hiroshi YOSHIKURA

Adviser
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 Department of Food Safety
 1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 100-8916 Tokyo
 Tel: 81 3 3595 2326
 Fax: 81 3 3503 7965
 Email: codexi@mhlw.go.jp

KENYA**Mr Nicholas Otieno AYORE**

Senior Assistant Director of Veterinary Services
 Veterinary Department
 Ministry of Livestock and Fisheries
 Tel: + 254 721 390 966
 Email: nicholasayore@gmail.com

KYRGYZSTAN - KIRGHIZISTAN - KIRGUISTÁN**Mr Sultan AKHMATOV**

(Head of Delegation)
 Director
 Center for Standardization and Metrology
 Ministry of Economy
 197, Panfilov street, Bishkek
 720040 Bishkek
 Tel: +996 (312) 62-37-90
 Fax: +996 (312) 66-13-67
 Email: nism@nism.gov.kg

LATVIA - LETTONIE - LETONIA**Mrs Olga ORLOVA**

Permanent representative
 Ministry of Agriculture
 Permanent Representation on Latvia to EU
 Avenue des Arts 23
 B1000 Brussels
 Tel: +32473198127
 Email: olga.orlova@mfa.gov.lv

Mrs Dace UGARE

Deputy Director
 Ministry of Agriculture
 Veterinary and Food department
 Latvia; Riga
 Republikas square 2
 LV-1981 Riga
 Tel: +371 67027215
 Fax: +371 67027205
 Email: dace.ugare@zm.gov.lv

LEBANON - LIBAN - LÍBANO**Ing. Mariam EID**

(Head of Delegation)
 Head of Agro-Industries Department
 Ministry of Agriculture
 Agro-Industries Department
 Mariam Eid, Agro-Industries Department, Ministry of
 Agriculture, Safarat Street, Bir Hassan, Jneh, Beirut
 Tel: 9613567542
 Fax: 9611824100
 Email: meid@agriculture.gov.lb

LUXEMBOURG - LUXEMBURGO**Mrs Nathalie WELSCHBILLIG**

(Head of Delegation)
 Vétérinaire officiel de l'Etat luxembourgeois
 OSQCA (Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la
 Chaîne Alimentaire)
 agriculture - consumer protection6 rue du Palais de la
 Justice
 L-1841 Luxembourg
 Tel: +352 2478 3543
 Fax: +352 2487 3158
 Email: nathalie.welschbillig@osqca.etat.lu

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA**Ms Noraini MOHD. OTHMAN**

Senior Director for Food Safety and Quality
 Ministry of Health Malaysia
 Food Safety and Quality Division
 Food Safety and Quality Division,
 Ministry of Health Malaysia
 Level 3, Block E7, Parcel E,
 Federal Government Administrative Center
 62590, Putrajaya, Malaysia.
 Tel: +603-88833501
 Fax: +60388893815/3341
 Email: noraini_othman@moh.gov.my

Ms Zailina ABDUL MAJID

Principal Assistant Director
 Ministry of Health Malaysia
 Food Safety and Quality Division
 Ministry of Health Malaysia
 Level 3, Block E7, Parcel E
 Federal Government Administrative Centre
 62590, Putrajaya, Malaysia
 62590 Putrajaya
 Tel: +60388850786
 Fax: +60388893815/3341
 Email: zailina.am@moh.gov.my

MALI - MALÍ**Mr Mahamadou SAKO**

(Head of Delegation)
 Directeur Général Adjoint
 Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments
 Ministère de la Santé
 Quartier du Fleuve - Centre Commercial - Rue 305
 BP E2362 Bamako
 Tel: +223 20 22 07 54
 Fax: +223 20 22 07 47
 Email: mahamadousako@yahoo.fr

MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO**Mr Jesus LUCATERO DIAZ**

(Head of Delegation)
 Director
 Normalizacion Internacional
 Secretaria de Economia
 Email: codexmex@economia.gob.mx

Mr Pedro MACIAS CANALES

Director
 Bioseguridad para Organismos Genéticamente Modificados,
 Secretaria de Agricultura, Ganaderia, Desarrollo Rural,
 Email: codexmex@economia.gob.mx

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS**Mrs Ihssane BEQQALI**

(Head of Delegation)
 Chef du Service de Normalisation
 Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
 Département de l'Agriculture
 Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui, Agdal Rabat
 Rabat
 Tel: +212 537 676513
 Fax: +212 537 682049
 Email: ihssanebeqqali@gmail.com

Mr Abdelkrim BERRADA

Chef de Division
 Direction des Industries de la Pêche
 Département de la Pêche Maritime
 BP 476, Agdal Rabat
 Rabat
 Tel: +212 537 688 295
 Fax: +212 537 688 294
 Email: berrada@mpm.gov.ma

Mr Brahim EL MEKROUM

Chef de Département
 Société les Eaux Minérale d'Oulme
 Département Recherche et Développement
 Les Eaux Minérales d'Oulmes S.A 20180 BOUSKOURA
 Casablanca
 Tel: +212 661326698
 Fax: +212 522334742
 Email: elmekroum@oulmes.ma

Mr Mohamed HICHAM

Chef du Service Agricole et Industriel
 Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques
 Ministère de l'Agriculture
 25, rue Nichakra Rahal (ex rue de Tours)
 Casablanca
 Tel: +212 522 302198
 Fax: +212 522 301972
 Email: hicham_simohamed@yahoo.fr

Mr Mohammed SMAINI

Délégué Principal EACCE/EUROPE
 Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations
 Département de l'Agriculture
 5, rue de la Corderie, Centra 302-MIN de Rungis 94586 Chevilly (France)
 Tel: +33 141 733001
 Fax: +33 141 733683
 Email: smaini-eacce@wanadoo.fr

Ms Sabah LAZRAQ

Directrice
 Direction des Industries de la Pêche
 Département de la Pêche Maritime
 BP 476, Agdal Rabat
 Rabat
 Tel: +212 537 688 297
 Fax: +212 537 688 294
 Email: lazraq@mpm.gov.ma

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS**Mr Hieronymus FRIEDERICY**

(Head of Delegation)
 Senior Policy Officer
 Ministry of Economic Affairs
 Plant Agri Chains and Food Quality Department
 P.O. Box 20401
 2500 EK The Hague
 Tel: +31 70 3784924
 Email: info@codexalimentarius.nl

Mr Martijn WEIJTENS

Member of the Management Team
 Ministry of Economic Affairs
 Plant Agri Chains and Food Quality Department
 P.O. Box 20401
 2500 EK The Hague
 Tel: +31 70 3798950
 Email: info@codexalimentarius.nl

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE - NUEVA ZELANDIA**Mr Raj RAJASEKAR**

(Head of Delegation)
 Senior Programme Manager
 Codex Coordinator and Contact Point for New Zealand
 Ministry for Primary Industries
 25 The Terrace
 6011 Wellington
 Tel: +64 4 8942576
 Email: raj.rajasekar@mpi.govt.nz

NIGERIA - NIGÉRIA**Mrs Eva Obiageli EDWARDS**

Assistant Director
 National Agency for Food and Drug Administration and Control
 Nutrition, Labelling and Dietary Supplements
 445, Herbert Macaulay Way,
 Yaba, Lagos
 Lagos
 Tel: + 234 80 23109251
 Email: edwards.eo@nafdac.gov.ng

Dr Ademola Adetokumbo MAJASAN

Deputy Director
 Federal Ministry of Agriculture and Rural Development
 Livestock
 FCDA Secretariat, Area 11, Garki
 Abuja
 Tel: + 234 8055178412
 Email: demmyjash@yahoo.com

Mrs Jane Ogonnaya OMOJOKUN

Deputy Director
National Agency for Food and Drug Administration and Control
Food Safety/Codex
445, Herbert Macaulay Way,
Yaba, Lagos
Lagos
Tel: + 234 80 33338184
Email: omojokun.j@nafdac.gov.ng

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA**Mrs Sissel LYBERG**

Deputy Director General
Ministry of Health and Care Services
Public Health Department
P.O.Box 8011 Dep Oslo
Tel: + 47 92060574
Email: Sissel.Lyberg@hod.dep.no

Mrs Vigdis S. Veum MOELLERSEN

Senior Adviser
Norwegian Food Safety Authority
Norwegian Food safety Authority
Felles Postmottak, P.O Box 383
2381 Brumunddal
Tel: + 47 23 21 66 69
Fax: + 47 23 21 68 01
Email: visvm@mattilsynet.no

Ms Gisken Beate THOEN

Head of Section
Norwegian Food Safety Authority
Norwegian Food Safety Authority
P.O Box 383 N-2381 Brumunddal
Tel: + 47 480 41 626
Fax: + 47 23 21 68 01
Email: gibth@mattilsynet.no

PARAGUAY**Ms Laura Stefanía CORREA MIÑO**

(Head of Delegation)
Técnica comercial
Ministerio de Relaciones Exteriores
Dirección de Organismos Económicos Multilaterales
Asunción
Email: lcorra@mre.gov.py

PHILIPPINES - FILIPINAS**Ms Paz BENAVIDEZ**

(Head of Delegation)
Assistant Secretary for Regulations
Philippines
Department of Agriculture
Unit 2011 Pacific Place Condominium, Pearl Drive, Ortigas Center
QUEZON CITY
Tel: +632 294 2486
Fax: +632 294 2486
Email: pjbcaps2@gmail.com

Ms Ampil AMPARO

OIC Management Development Officer IV
Philippines
Department of Agriculture
10 D. Reynado, Tierra Bella, Tandang Sora
Quezon City
Tel: 632-9267439
Fax: 632-9280590
Email: acascolan@yahoo.com

Ms Mary Grace MANDIGMA

OIC Chief Science Research Specialist
Philippines
Department of Agriculture
BPI Compound, Visayas Avenue, Diliman
1101 Quezon City
Tel: +632 456 6552
Fax: +632 456 6552
Email: bafpsda@yahoo.com.ph

POLAND - POLOGNE - POLONIA**Ms Magdalena KOWALSKA**

(Head of Delegation)
Main Expert in the Department of International Co-operation
Codex Contact Point for Poland
Agricultural and Food Quality Inspection
30, Wspolna St.
00-930 Warsaw
Tel: +48 22 623 29 04
Fax: +48 22 623 29 97
Email: kodeks@ijhars.gov.pl

Ms Monika SOBCZAK

Expert
Food of Animal Origin Safety Office
General Veterinary Inspectorate
30, Wspolna St.
00-930 Warsaw
Tel: +48 22 623 29 04
Fax: +48 22 623 29 97
Email: kodeks@ijhars.gov.pl

REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE - REPÚBLICA DE COREA**Ms Mi Sun PARK**

(Head of Delegation)
Scientific officer
Ministry of Food and Drug Safety
Food Standard Division
Osong Health Technology Administration Complex, 187, Osongsaengmyeong 2-ro, Osong-eup, Chongwon-gun, Chungcheongbuk-do
363-700
Tel: 82-43-719-2417
Fax: 82-43-719-2400
Email: mspark@korea.kr

Mr Woo Seok JEON

Assistant Manager
Korea Agency of Education, Promotion & Information Service in Food, Agriculture, Forestry & Fisheries
20-3 Heungan-daero 439 beon-gil
Dongan-gu, Anyang-si
431-804 Gyeonggi-do
Tel: + 82 31 460 8943
Fax: + 82 31 460 8934
Email: jeonwoos@epis.or.kr

Ms Saet Byeol JUNG

Codex Researcher
Ministry of Food and Drug Safety
Food Policy Coordination Division
Osong Health Technology Administration Complex, 187, Osongsaengmyeong 2-ro, Osong-eup, Cheongwon-gun, Chungcheongbuk-do,
363-700
Tel: 82-43-719-2041
Fax: 82-43-719-2000
Email: bjung@korea.kr

Ms Hyun Jung PARK

Veterinary official
 Ministry of Food and Drug Safety
 Agro-Livestock and Fishery products Policy Division
 Osong Health Technology Administration Complex, 187,
 Osongsaengmyeong 2-ro, Osong-eup, Cheongwon-gun,
 Chungcheongbuk-do
 Republic of Korea
 363-700
 Tel: 82-43-719-3211
 Fax: 82-43-719-3200
 Email: parkhj0901@korea.kr

Mr Soon Hong PARK

Assistant Director
 Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs
 94 Dasom 2-ro
 339-012 Sejong-si
 Tel: + 82 44 201 2021
 Fax: + 82 44 868 0431
 Email: mpjshh@korea.kr

REPUBLIC OF MOLDOVA -
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA -
REPÚBLICA DE MOLDOVA

Dr Elena JARDAN

(Head of Delegation)
 Head of department, National Codex Contact Point
 National Center of Public Health
 Chemical Safety and Toxicology, National Codex
 Alimentarius Committee
 67a Gheorghe Asachi street
 MD-2028 Chisinau
 Tel: +373 022 574 642
 Email: ejardan@cnsd.md

RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION DE RUSSIE -
FEDERACIÓN DE RUSIA

Mr Alexey SLEPCHENKO

(Head of Delegation)
 Deputy Chief of Department
 Federal Service for Surveillance on Consumer Rights
 Protection and Human Well-be
 Management of the Organisation of Service, State
 Registration and Licensing
 18/20, Vadkovskiy pereulok
 Moscow
 Tel: +7 499 9733012
 Email: Balan_NG@gsen.ru

Mr Nikolay BALAN

Chief Expert
 Federal Service for Surveillance on Consumer Rights
 Protection and Human Well-be
 International Cooperation Division
 18/20, Vadkovskiy pereulok
 Moscow
 Tel: +7 499 973 3012
 Email: balan_ng@gsen.ru

Mrs Olga BARANNIKOVA

General Director
 Nonprofit Partnership Consumer Market Participants Union
 15 Donskaya Str, Office 204
 119049 Moscow
 Tel: +7 (499) 272-77-70
 Email: olga.barannikova@np-supr.ru

Mr Andrey BASHILOV

Troisième Secrétaire
 Affaires Economiques
 Ambassade de la Fédération de Russie en France
 40-50, boulevard Lannes
 75116 Paris (France)
 Tel: + 33 1 45 04 05 50
 Fax: + 33 1 45 04 17 65
 Email: ambrus@wanadoo.fr

Dr Sergei KHOTIMCHENKO

Head of laboratory
 Institute of Nutrition RAMS
 Laboratory of food toxicology and nanosafety
 Ustinsky proezd 2/14
 109240 Moscow
 Email: hotimchenko@ion.ru

Mr Viacheslav NIKULIN

Conseiller
 Affaires Agricoles
 Ambassade de la Fédération de Russie en France
 40-50, boulevard Lannes
 75116 Paris (France)
 Tel: + 33 1 45 04 05 50
 Fax: + 33 1 45 04 17 65
 Email: ambrus@wanadoo.fr

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE -
ARABIA SAUDITA

Mr Mohammed M. AL JOHANI

(Head of Delegation)
 Senior Chemical Engineering Specialist
 Executive dept.of technical regulations and standards
 3292 North Ring Road Al Nafel Area Unit (1)
 N/A Riyadh
 Tel: + 966 1 12038222
 Fax: + 966 1 2751282
 Email: codex.cp@sfd.gov.sa

SENEGAL - SÉNÉGAL**Mr Abdoulaye NDIAYE**

Chef de la Division Législation phytosanitaire et
 Quarantaine des plantes
 Direction de la Protection des Végétaux
 Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural
 Km 15, Route de Rufisque, en face foirail – Thiaroye
 BP 20054 Dakar
 Tel: + 221 77 611 11 75
 Fax: + 221 834 28 54
 Email: lavedpv@yahoo.fr

SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA**Dr Zuzana BÍROŠOVÁ**

(Head of Delegation)
 Director
 Ministry of Agriculture and Rural Development of the
 Slovak Republic
 Food Safety and Nutrition Dept.
 Dobrovičova 12
 812 66 Bratislava
 Tel: ++ 421 2 592 66 571
 Fax: ++ 421 2 592 66 704
 Email: zuzana.birosova@land.gov.sk

SLOVENIA - SLOVÈNIE - ESLOVENIA**Dr Blaža NAHTIGAL**

(Head of Delegation)
 Codex Contact Point
 Ministry of Agriculture and the Environment
 EU coordination and international affairs service
 Ministry of Agriculture and the Environment
 Dunajska cesta 22
 SI - 1000 Ljubljana
 1000 Ljubljana
 Email: blaza.nahtigal@gov.si

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA**Dr Boitshoko NTSHABELE**

(Head of Delegation)
 Director: Food Safety and Quality Assurance
 Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
 PRIVATE BAG X 343
 1 Pretoria
 Tel: +27 12 319 7304
 Fax: +27 12 319 6764
 Email: DFSQA@daff.gov.za

Mr Malose Daniel MATLALA

Deputy Director: Inter-Agency Liaison and Regulatory
 Nutrition (Codex Contact Point:SA)
 Department of Health
 Private Bag X828
 1 PRETORIA
 Tel: +27 12 395 87 89
 Fax: +27 86 632 6440
 Email: CACPSA@health.gov.za

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA**Mr Jose Ignacio VITON ASENJO**

(Head of Delegation)
 Head of Technical Section, Codex Contact Point.
 Spanish Consumer, Food Safety and Nutrition Agency
 Subdirector General For Food Safety Promotion
 C Alcalá, 56
 280071 Madrid
 Tel: +0913380692
 Fax: +3491 33 80169
 Email: jviton@msssi.es

SUDAN - SOUDAN - SUDÁN**Mrs Batoul ABDO**

Quality control inspector
 Ministry of Agriculture & Irrigation
 Quality control & Export Development
 Aljamaa Street
 Ministry of Agriculture & Irrigation
 Khartoum – Sudan
 Tel: +249911473454
 Fax: +24983782027
 Email: batatis77@hotmail.com

Prof. Mohamed HARBI

(Head of Delegation)
 Chairman of National Committee of Alhalal and Deputy
 Chairman of the Board of Alhalal Sudanese Standards and
 Metrology
 International Relations Dep.
 Aljamaa Street
 Sudanese Standards and Metrology
 Khartoum- Sudan
 +11111 Khartoum
 Tel: +249912314006
 Fax: +249183774852
 Email: pr.harbi.so4hw@hotmail.com

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA**Dr Anders WANNBERG**

(Head of Delegation)
 Senior Administrative Officer
 Swedish Government
 Ministry for Rural Affairs
 Fredsgatan 8
 SE-103 33 Stockholm
 Tel: + 46 705190263
 Email: anders.wannberg@regeringskansliet.se

Mr Per EKEGREN

Legal Advisor
 National Food Agency
 Food Standards Department
 Box 622
 SE-751 26 Uppsala
 Tel: + 46 18 175500
 Email: per.ekegren@slv.se

Ms Carmina IONESCU

Principal Regulatory Officer - Codex Coordinator
 National Food Agency
 Food Standards Department
 Box 622
 SE-751 26 Uppsala
 Tel: + 46 18 175500
 Email: carmina.ionescu@slv.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA**Mrs Awilo OCHIENG PERNET**

Vice-Chairperson, Codex Alimentarius Commission
 International Affairs
 Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
 CH-3003 Bern
 Tel: + 41 31 322 00 41
 Email: awilo.ochieng@blv.admin.ch

Dr Thomas JEMMI

(Head of Delegation)
 Ambassador ; Deputy Director General
 Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
 Head International Affairs
 3003 Bern
 Tel.: +41 31 323 85 31
 Email: Thomas.Jemmi@blv.admin.ch

Mr Maxim BOBKOV

Regulatory & Scientific Expert
 Nestec Ltd
 Regulatory Affairs
 Avenue Nestlé 55
 Post Box
 1800 Vevey
 Tel: + 41 21 924 36 95
 Email: maxim.bobkov@nestle.com

Mrs Eva-Maria CARON

Responsable environnement, transport, agriculture
 Ambassade de Suisse
 Affaires économiques, financières et scientifiques
 75007 Paris
 Email: Eva-Maria.Caron@eda.admin.ch

Mr Martin MUELLER

Swiss Codex Contact Point, Scientific Advisor
 Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
 International Affairs
 3003 Bern
 Tel: +41 31 324 93 16
 Email: martin.mueller@blv.admin.ch

Mr Eros ROBBIANI

Deputy Head of Section
 Presence in International Organisations
 Federal Department of Foreign Affairs
 CH-3003 Bern
 Email: eros.robbiani@eda.admin.ch

Mrs Ursula TRÜEB

Representative
 Swiss Consumer Organizations
 Swiss Consumer Organizations
 Bölzli 1
 4312 Magden
 Tel: +41 61 841 12 56
 Email: ursula.trueb@vtxmail.ch

Dr Jean VIGNAL

Consultant
 Nestec SA
 Regulatory & Scientific Affairs
 Avenue Nestlé 55
 Post Box
 1800 Vevey
 Tel: +41 21 924 35 01
 Email: jean.vignal@nestle.com

Mr Paul ZWIKER

Representative
 Swiss Consumer Organizations
 Swiss Consumer Organizations
 Post Box 45
 9220 Bischofszell
 Tel: + 41 71 420 06 44
 Email: zwiker@bluewin.ch

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA**Mrs Usa BAMRUNGBHUET**

(Head of Delegation)
 Director, Office of Standard Development
 National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standards
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standards
 50 Phahonyothin Rd., Ladyao
 Chathuchak
 10900 Bangkok
 Tel: +66 2 561 2277
 Fax: +66 2 561 3357
 Email: codex@acfs.go.th

Ms Namaporn ATTAVIROJ

Standards Officer, Office of Standard Development
 National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standards (ACFS)
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standards
 50 Phahonyothin Rd., Ladyao, Chathuchak
 10900 Bangkok
 Tel: +66 2 561 2277 ext. 1422
 Fax: +66 2 561 3373
 Email: jzanamaporn@gmail.com

TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ**Ms Mélika HERMASSI BELGACEM**

(Head of Delegation)
 Directrice
 Centre technique de l'agro-alimentaire
 Qualité, sécurité sanitaire et environnement
 12, rue de l'usine - Charguia 2
 2035 Tunis
 Tel: +21697412865
 Fax: +21671941080
 Email: codextunisie@topnet.tn

TURKEY - TURQUIE - TURQUÍA**Mr İlhami SAHİN**

(Head of Delegation)
 Coordinator
 The Ministry of Food, Agriculture and Livestock
 The General Directorate of Food and Control
 Gıda, Tarım ve Hayvancılık Bakanlığı
 Eskisehir Yolu 9. km Lodumlu
 6530 Ankara
 Tel: 9.0312258776e+011
 Fax: 9.0312258776e+011
 Email: ilhami.sahin@tarim.gov.tr

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO**Mr Brian BIBBY**

Policy Team Leader
 Department for Environment, Food and Rural Affairs
 Area 3A
 Nobel House
 17 Smith Square
 SW1P 3JR London
 Tel: +44 (0)20 7238 6569
 Email: brian.bibby@defra.gsi.gov.uk

Mr Mike O'NEILL

Head of EU and International Strategy
 UK Food Standards Agency
 Aviation House
 125 Kingsway
 WC2B 6NH London
 Tel: +44 (0)20 7276 8664
 Email: Mike.Oneill@foodstandards.gsi.gov.uk

**UNITED STATES OF AMERICA -
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE -
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA****Mr Richard BOYD**

Chief, Contract Services Branch
 Agricultural Marketing (AMS)
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Ave., SW
 Room 0714-South Bldg.
 20250 Washington, DC
 Tel: (202) 690-1201
 Fax: (202) 690-1527
 Email: richard.boyd@ams.usda.gov

Ms Camille BREWER

Director, International Affairs Staff
 U.S. Food and Drug Administration
 International Affairs Staff, HFS-550
 5100 Paint Branch Parkway
 20740 College Park
 Tel: 240-402-1723
 Fax: 301-436-2618
 Email: Camille.brewer@fda.hhs.gov

Dr Julie CALLAHAN

International Policy Manager
 U. S. Food and Drug Administration
 International Affairs Staff
 5100 Paint Branch Parkway
 20740 College Park, MD
 Tel: +1-240-402-2054
 Fax: +1-301-436-2618
 Email: Julie.callahan@fda.hhs.gov

Mrs Marsha ECHOLS

Attorney, Washington Council
 Specialty Food Association
 3286 M street, NW
 20007 Washington, DC
 Tel: 202-965-7707
 Email: echols@marshaechols.com

Dr Jose Emilio ESTEBAN

Executive Associate for Laboratory Services
 USDA – FSIS
 Office of Public Health Science
 950 College Park Rd.
 30605 Athens
 Tel: (706) 546-3420
 Fax: (706) 546-3428
 Email: Emilio.esteban@fsis.usda.gov

Ms Mary Frances LOWE

Manager, U.S. Codex
 U.S. Codex Office
 U.S. Department of Agriculture
 Room 4861 - South Building
 1400 Independence Avenue
 20250 Washington, D.C.
 Tel: 202 720 2057
 Fax: 202 720 3157
 Email: MaryFrances.Lowe@fsis.usda.gov

Ms Barbara MCNIFF

Senior International Issues Analyst
 U.S. Codex Office
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Ave., SW
 20250 Washington, DC
 Tel: 202-690-4719
 Fax: 202-720-3157
 Email: Barbara.McNiff@fsis.usda.gov

Ms Karen STUCK

Principal
 KDS Associates
 148 North Carolina Ave.
 20003 Washington, DC
 Tel: 202-544-0305
 Email: karenstuck@comcast.net

Dr Steven VAUGHN

Director, Office of New Animal Drug Evaluation, CVM/FDA
 U.S. Food and Drug Administration
 Health and Human Services
 7500 Standish Place
 20855 Rockville, MD
 Tel: 240-402-0571
 Fax: 240-276-9638
 Email: steven.vaughn@fda.hhs.gov

URUGUAY**Mrs Brigida SCAFFO**

(Head of Delegation)
 Director
 Ministerio de Relaciones Exteriores
 Organismos Economicos Internacionales
 COLONIA 1206
 11100 MONTEVIDEO
 Tel: +59829021010
 Fax: +59829017413
 Email: brigida.scaffo@mrree.gub.uy

Mrs Eleonora BALSERINI

Asesor
 Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca
 Unidad de Asuntos Internacionales
 Constituyente 1476
 11200 Montevideo
 Tel: +59824126358
 Fax: +59824126331
 Email: ebalserini@mgap.gub.uy

Ing. José Luis HEIJO

Director de Division
 Ministerio de Industria, Energía y Minería
 Dirección Nacional de Industrias
 Sarandí 690 2do Piso
 11100 Montevideo
 Tel: +59829163551
 Fax: +59829163651
 Email: jose.heijo@dni.miem.gub.uy

**CHAIRMAN OF THE CODEX ALIMENTARIUS
 COMMISSION -
 PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU CODEX
 ALIMENTARIUS -
 PRESIDENTE DE LA COMISIÓN DEL CODEX
 ALIMENTARIUS**

Mr Sanjay DAVE

Advisor
 Food Safety and Standards Authority of India
 Ministry of Health and Family Welfare
 Government of India
 FDA Bhawan, 3rd Floor, Kotla Road
 110 002 New Delhi, INDIA
 Tel: + 91 11 26513162
 Fax: + 91 11 26519259
 Email: dave.codex@fssai.gov.in

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
 ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES
 INTERNATIONALES
 ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES
 INTERNACIONALES**

**OIE (World Organisation for Animal Health -
 Organisation Mondiale de la Santé Animale)**

Dr. Bernard VALLAT
 Directeur Général
 12, rue de Prony
 75017 Paris (France)
 Tel : + 33 1 44 15 18 88
 Fax : + 33 1 42 67 09 87
 Email : oie@oie.int

Dr Mylrea GILLIAN

Deputy Head, International Trade Department
OIE
World Organisation for Animal Health
12, rue de Prony
75017 Paris, OIE
Tel: +33 1 44 15 18 88
Fax: +33 1 42 67 09 87
Email: g.mylrea@oie.int

WTO/OMC (Word Trade Organisation – Organisation Mondiale du Commerce)**Ms Gretchen STANTON**

(Head of Delegation)
Senior Counsellor
WTO
Agriculture and Commodities Division
154 Rue de Lausanne
1211 Geneva, WTO
Tel: +41 22 739 5086
Fax: +41 22 739 5760
Email: gretchen.stanton@wto.org

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES

AEDA- EFLA (Association Européenne pour le Droit de l'Alimentation)**Ms Rolla ARAB**

Member
AEDA/EFLA
AEDA/EFLA
Rue de l'Association 50
1000 Brussels, AEDA/EFLA
Tel: 3222091142
Fax: 3222197342
Email: secretariat@efla-aeda.org

ALA (Asociación Latinoamericana de Avicultura)**Dr Isidro MOLFESE**

Observateur
ALA
Alberti 453 - 12BL
Mar del Plata, ALA
Tel: + 54 332 457-1332
Email: molfese@ciudad.com.ar

AU (African Union)**Dr Raphael COLY**

PANSPSO Project Coordinator
African Union
AU-IBAR
Kenindia Business Park, Westlands Road
100 Nairobi (Kenya)
Tel: +254739622183
Fax: +254203674341
Email: raphael.coly@au-ibar.org

CI (Consumers International)**Dr Michael HANSEN**

(Head of Delegation)
Senior Scientific Adviser
Consumers International
Food Safety and Nutrition
24 Highbury Crescent
N5 1RX London (United Kingdom)
Tel: 4.4207354708e+011
Fax: 4.4207354708e+011
Email: aglayzer@consint.org

ICA (International Cooperative Alliance)**Mr Kazuo ONITAKE**

Head of Unit, Safety Policy Service
International Co-operative Alliance
Japanese Consumer's Co-operative Union
Co-op Plaza 3-29-8, Shibuya
150-8913 Shibuya-Ku (Japan)
Tel: +81 3 5778 8109
Fax: +81 3 5778 8141
Email: kazuo.onitake@jccu.coop

ICGMA (International Council of Grocery Manufacturers Associations)**Mr Richard WHITE**

(Head of Delegation)
Director, Codex and International Standards Policy
Grocery Manufacturers Association
ICGMA
1350 I Street, NW
Suite 300
20005 Washington, DC (USA)
Tel: 202 639 5922
Email: RWhite@gmaonline.org

IDF/FIL (International Dairy Federation)**Mr Joerg SEIFERT**

(Head of Delegation)
Technical Director
IDF/FIL
International Dairy Federation
Silver Building
Boulevard Auguste Reyers 70/B
B-1030 Brussels (Belgium)
Tel: +32 2 325 67 43
Fax: +32 2 325 67 41
Email: jseifert@fil-idf.org

Mr Thierry GESLAIN

National Secretary
IDF/FIL
FIL-IDF FRANCE/CNIEL
42 rue de Châteaudun
75314 PARIS CEDEX 9 (France)
Tel: +33 1 49 70 71 15
Fax: +33 1 42 80 63 45
Email: tgeslain@cniel.com

IFAH (International Federation for Animal Health)**Mr Carel DU MARCHIE SARVAAS**

Executive Director
IFAH
Rue Defacqz, 1
1000 Brussels
Belgium
1000 Brussels (Belgium)
Tel: +3225410111
Fax: +3225410119
Email: ifah@ifahsec.org

Dr Olivier ESPEISSE

Directeur Général - Vétérinaire Responsable
IFAH
ELANCO SANTE ANIMALE
Lilly France
13, rue Pagès
Mobile : + 33 6 89 97 25 85
92158 Suresnes Cedex
Tel: +33 1 55 49 35 35
Fax: + 33 1 55 49 36 70
Email: espeisse_olivier@lilly.com

IFU (International Federation of Fruit Juice Producers)**Mrs Elisabetta ROMEO VAREILLE**

Secretary-General
International Federation of Fruit Juice Producers (IFU)
IFU Secretariat
14, rue de Turbigio
75001 Paris (France)
Tel: +33147422928
Fax: +33147422928
Email: ifu@ifu-fruitjuice.com

IFPRI (International Food Policy Research Institute)**Dr Howarth BOUIS**

(Head of Delegation)
Director, HarvestPlus
IFPRI
HarvestPlus
2033 K Street NW
20006 Washington (USA)
Tel: 2028625600
Email: s.wohlers@cgiar.org

Dr Anne MACKENZIE

Head, Standards and Regulatory
IFPRI
HarvestPlus
6442 Aston Rd.
K4M 1B3 Ottawa (Canada)
Tel: 613 6920211
Email: a.mackenzie@cgiar.org

**ISO (International Organization for Standardization -
Organisation internationale de la Normalisation)****Mrs Sandrine ESPEILLAC**

ISO/TC34 « Food products » secretariat
ISO
DASA
AFNOR - 11 rue Francis de Pressence
93571 LA PLAINE SAINT DENIS, ISO
Tel: +33 1 41 62 86 02
Email: sandrine.espeillac@afnor.org

Mr François FALCONNET

ISO/TC34 « Food products » chair
ISO
2F Conseil
Lieu Dit Les Amand
58230 ST AGNAN, ISO
Tel: +33 6 07 33 97 60
Email: f.falconnet@2fconseil.fr

NHF (National Health Federation)**Mr Scott TIPS**

President
NHF
National Health Federation
PO Box 688
Monrovia
91017 California, NHF
Tel: +1 626 357-2181
Fax: +1 626 303-0642
Email: scott@monaco.mc

**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE
UNITED NATIONS****ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA
ALIMENTACION Y LA AGRICULTURA****Dr Renata CLARKE**

Senior Officer
Food Safety and Quality Unit
Agriculture and Consumer Protection Department,
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Tel: +39 06 5705 2010
Fax: +39 06 5705 4593
Email: Renata.Clarke@fao.org

**WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD****Dr Kazuaki MIYAGISHIMA**

Director
World Health Organization
Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)
20, Avenue Appia, CH-1211
Geneva 27, WHO
Tel: +41 22 791 2773
Fax: +41 22 791 4807
Email: miyagishimak@who.int

Dr Angelika TRITSCHER

Coordinator
World Health Organization (WHO)
Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27, WHO
Tel: +41 22 791 3569
Fax: +41 22 791 4807
Email: tritschera@who.int

LEGAL COUNSEL
CONSEILLER JURIDIQUE
ASESOR JURÍDICO

WHO - OMS

Dr Egle GRANZIERA

Legal Officer
World Health Organization (WHO)
Office of the Legal Counsel (LEG)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27, WHO
Tel: +41 22 7913680
Email: granzierae@who.int

CODEX SECRETARIAT
SECRETARIAT DU CODEX
SECRETARÍA DEL CODEX

Mr Tom HEILANDT

Senior Food Standards Officer
Food and Agriculture Organization
Codex Alimentarius Secretariat
Viale delle Terme di Caracalla
153 Rome,
Tel: +39 06 570 54384
Email: tom.heilandt@fao.org

Ms Annamaria BRUNO

Senior Food Standards Officer
Codex Alimentarius Secretariat
Viale delle Terme di Caracalla
153 Rome,
Tel: +39 06 570 56254
Email: annamaria.bruno@fao.org

FRENCH SECRETARIAT
SECRETARIAT FRANÇAIS
SECRETARÍA FRANCESA

Ms Sophie CHARLOT

Point de Contact Codex Français
Premier Ministre - Secrétariat Général des Affaires
Européennes (SGAE)
Secteur AGRAP
68, rue de Bellechasse
75700 Paris, FRANCE
Tel: + 33 1 44 87 16 03
Fax: + 33 1 53 18 99 18
Email: sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr

Ms Anne-Charlotte DUROUX

Stagiaire SGAE
Point de Contact Codex Français
Premier Ministre - Secrétariat Général des Affaires
Européennes (SGAE) - Secteur AGRAP
68, rue de Bellechasse
75700 Paris, FRANCE
Email: sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr

Mrs Geneviève RAOUX

Organisatrice CCGP
Ministère de l'Économie et des Finances
Direction Générale de la Concurrence, de la
Consommation et de la Répression des Fraudes
59, boulevard Vincent Auriol
Télédoc 223
75703 Paris Cedex 13, FRANCE
Email: genevieve.raoux@dgccrf.finances.gouv.fr

Annexe II**PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES DÉFINITIONS DES TERMES RELATIFS À L'INNOCUITÉ DES ALIMENTS UTILISÉS EN ANALYSE DES RISQUES
(pour adoption par la Commission)**

Veillez noter que les ajouts sont indiqués par du texte souligné et les suppressions par du ~~texte barré~~.

Caractérisation des dangers : Évaluation qualitative et/ou quantitative de la nature des effets adverses pour la santé associés aux agents biologiques, chimiques et physiques qui peuvent être présents dans un aliment. ~~Une évaluation de la dose-réponse devrait être effectuée en la présence d'agents chimiques. Pour les agents biologiques ou physiques, une telle évaluation doit être effectuée si les données sont disponibles.~~

Estimation des risques : Estimation qualitative et/ou quantitative du risque résultant de la caractérisation des risques.

Annexe III**PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU MANDAT DU COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES
GÉNÉRAUX
(pour adoption par la Commission)**

Veillez noter que les ajouts sont indiqués par du texte souligné et les suppressions par du ~~texte barré~~.

Étudier les questions de procédure et les problèmes généraux que lui soumettent la Commission du Codex Alimentarius ou l'un de ses organes subsidiaires et le Comité exécutif.

Examiner et approuver les dispositions et les textes en matière de procédure destinés à être insérés dans le Manuel de procédure transmis par les organes subsidiaires.

Proposer des amendements au Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius.

~~Cela a comporté l'établissement de principes généraux qui définissent les buts et la portée du Codex Alimentarius, la nature des normes Codex et les modalités d'acceptation des normes Codex par les pays ; la mise au point de directives à l'usage des comités du Codex ; l'établissement d'un dispositif pour l'examen de toute déclaration d'incidences économiques présentées par les gouvernements se référant aux répercussions que pourraient avoir pour leur économie certaines normes ou l'une ou l'autre de leurs dispositions ; l'établissement d'un Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires.~~

Annexe IV**PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DES NORMES CODEX ET
TEXTES APPARENTÉS
(pour adoption par la Commission)**

Veillez noter que les ajouts sont indiqués par du texte souligné.

Partie 2. Examen critique***Propositions d'entreprendre de nouveaux travaux ou la révision d'une norme***

Paragraphe 1 (sixième puce)

- des informations sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex ainsi que les autres travaux du Codex en cours ;

Paragraphe 3 (après la deuxième puce)

- l'avis sur la nécessité de coordonner les travaux entre les organes subsidiaires du Codex compétents ;